

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 6 avril 2022

Président:	M.	Vincent	HALDI
Secrétaire:	Mme	Céline	MORIER
Scrutateurs:	M.	Catherine	MOREL
	M.	Kelvin	KAPPELER
Huissier:	M.	Jean-Michel	TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 avril 2022 à 20 h. 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2022

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :

2.1 *Mme Mélanie Nicollier (PLR), démissionnaire.*

3. Nomination

3.1 *d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Benoît Ruchet (PLR), démissionnaire.*

4. Communications du bureau :

4.1 relative au déroulement de la séance du 6 avril 2022 ;

4.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux ». (Date de la commission : mercredi 27 avril 2022 à 20 h. 00, salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

4.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un moratoire (ou un abandon ?) du projet des Grand-Prés ». (Date de la commission : mardi 12 avril 2022 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux) ;

4.4 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Des mesures pour lutter contre les lits froids ». (Date de la commission : lundi 11 avril 2022 à 19 h. 00, à la salle des combles, avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

4.5 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Quentin Talon : « Places aux vélos ». (Date de la commission : jeudi 14 avril 2022 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

4.6 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires ». (Date de la séance de présentation et d'information, suivie de la séance de commission : jeudi 5 mai 2022 à 18 h. 30, à Montreux, dans un lieu qui reste à préciser).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

6.1 relative à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

7. Rapports des commissions

7.1 sur le préavis No 02/2022 relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale. (Rapp. M. Tal Luder) ;

7.2 sur le préavis No 03/2022 relatif à la révision du règlement sur les émoluments de l'Office de la population. (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;

7.3 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Antoinette Loup : « Une croissance infinie est une folie ». (Rapp. M. Romain Pilloud) ;

7.4 sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Anna Krenger : « Harcèlement de rue à Montreux ». (Rapp. Mme Géraldine Torchio) ;

7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Lionel Moyard : « Pour un tri sélectif plus proche des habitants ». (Rapp. M. Laurent Gilliard).

8. Préavis de la Municipalité

8.1 Préavis No 04/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 317'000.00 au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du chalet d'alpage de Chessy ainsi que de la toiture et des façades du chalet locatif les Béviaux « La Gentiane ». (Date de la commission : jeudi 7 avril 2022 à 19 h. 00 à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

8.2 Préavis No 08/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 148'000.-, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux d'un montant de CHF 5'214.-, pour les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye. (Date de la commission : lundi 25 avril 2022 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

8.3 Préavis No 10/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 466'000.00 au maximum, financé par le « fonds égouts », pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent et pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'amélioration du

système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route du Scex-de-Chernex. (Date de la commission : mardi 12 avril 2022 à 19 h. 30, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

8.4 Préavis No 11/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.00 au maximum pour la réfection et le réaménagement de la rue du Lac à Clarens (RC 780a) sur le tronçon compris entre La Maladaire (limite communale) et le carrefour avec la rue des Vaudrès. (Date de la commission : lundi 11 avril 2022 à 20 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux).

9. Rapport-préavis de la Municipalité

9.1. Rapport-préavis No 05/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour l'édition 2023. (Date de la commission : mardi 12 avril 2022 à 19 h. 00 à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

9.2. Rapport-préavis No 09/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics 2022, à financer par crédit complémentaire au budget 2022, et des années suivantes. (Date de la commission : jeudi 14 avril 2022 à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

10. Développement des motions et des postulats

10.1. Postulat de M. Quentin Talon : « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales ».

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11.1. *Interpellation de M. Olivier Müller intitulée « Petits projets – Grands effets : ça avance ou pas ? »*

12. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil communal à l'Aula du Collège de Montreux-Est.

Je salue nos conseillers municipaux, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau et notre huissier M. Jean-Michel Talon.

Je salue également les représentants des médias et le public présents ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec 85 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

85 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Tanya Bonjour, Claudine Borloz, Geneviève Brunner, Stephania La Spada, Carolanne Feissli, Ludmilla Grandjean, Jessica Ruedin, MM. Alisan Metic, Frank Peters, Bruno Femia, Joseph Filippone, Benoît Ruchet, Omar Soydan, Pierre-André Spahn,

Absent non-excuse : M. Dario Guarnaccia

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Avant d'ouvrir cette séance je vous invite à observer une minute de silence à la mémoire de cette famille résidant à Montreux, dont cinq membres sont tombés dans le vide le 24 mars dernier à l'avenue du Casino, nos pensées vont à l'adolescent rescapé, qui est actuellement hospitalisé dans un état grave.

Minute de silence.

Nous avons reçu les titres des motions suivantes, elles seront développées lors de la séance du 18 mai 2022 :

1. Motion de M. Olivier Müller intitulée « Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens »
2. Motion de M. Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz »

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour avec les points suivants :

2. *Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :*
 - 2.1 *Mme Mélanie Nicollier (PLR), démissionnaire.*
3. *Nomination*
 - 3.1 *d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Benoît Ruchet (PLR), démissionnaire.*
- 11.1. *Interpellation de M. Olivier Müller intitulée « Petits projets – Grands effets : ça avance ou pas ?*

Je sou mets cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par :

77 OUI

0 NON

1 abstention

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je vous remercie par avance de votre concision étant donné l'ordre du jour chargé de cette séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 4.1 de l'ordre du jour.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 6 avril 2022

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2022

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de mars à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 2 mars 2022, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté par 77 OUI, 1 NON et 3 abstentions

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

2.1. Mme Mélanie Nicollier (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le courrier de démission de Mme Mélanie Nicollier, vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Claude-Pascal Gay, en remplacement de Mme Mélanie Nicollier (PLR), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation du nouveau conseiller selon l'article 6 de notre règlement :

Je prie M. Claude-Pascal Gay de bien vouloir venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Monsieur Claude-Pascal Gay est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil et votre carte de vote auprès de notre huissier.

3. NOMINATION

3.1. d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Benoît Ruchet (PLR), démissionnaire.

M. le Président

J'attends une proposition du groupe PLR.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR propose la candidature de M. Claude-Pascal Gay.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Claude-Pascal Gay tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Claude-Pascal Gay, vous êtes élu comme membre de la commission des finances et je vous en félicite.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

4.1. relative au déroulement de la séance du 6 avril 2022 ;

Concernant le déroulement de la séance, je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- Celles et ceux qui souhaitent continuer à porter un masque de protection sont invités à se munir de leur propre masque ; des masques seront toutefois disponibles à l'entrée de la salle ;
- La désinfection des mains à l'entrée de la salle est obligatoire ;
- L'appel étant supprimé, merci de signer la liste de présence qui se trouve à l'entrée de la salle ;
- Les présidents de commission seront invités à rejoindre la tribune, par le chemin le plus direct ;
- Le public est invité à prendre place sur les sièges au fond de la salle.
- Les personnes vulnérables ainsi que celles présentant des symptômes typiques d'infection au COVID-19, de même que les personnes qui ont eu un contact étroit avec une personne infectée devraient renoncer à participer à la séance.

Remerciements :

Je tiens à renouveler mes remerciements aux membres du bureau du Conseil ainsi qu'aux membres du GLOBE et à l'administration générale pour leur participation et implication dans le processus de dépouillement du 20 mars dernier. L'autorisation de pouvoir procéder au dépouillement anticipé le samedi 19 mars n'a pas été obtenue facilement auprès du bureau électoral cantonal. Cette option a permis que les différentes opérations impliquées dans le cadre d'un dépouillement d'élection se

déroulent dans la sérénité. Je peux garantir qu'aucune erreur n'est survenue dans l'établissement des résultats, que Montreux a délivré parfaitement dans les temps.

4.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux ».
(Date de la commission : mercredi 27 avril 2022 à 20 h. 00, salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (PLR) : M. François Cardinaux

Membres : Mmes Anna Krenger, Susanne Lauber Fürst
MM. Olivier Blanc, Mathias Ekah, Antony Huys, Tal Luder, Philippe Morier-Genoud, Samuel Roch, Pascal Rossier

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Pour un moratoire (ou un abandon ?) du projet des Grands-Prés ».
(Date de la commission : mardi 12 avril 2022 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30, à Montreux) ;

Président (DA) : M. Quentin Talon

Membres : Mme Ruth Bär
MM. Emmanuel Gétaz, Arnaud Grand, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Romain Pilloud, Domenico Silleri, Bernard Tschopp, Michel Zulauf

M. le Président ouvre la discussion

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas de question concernant la composition de la commission, mais j'ai un souhait concernant la transmission de documents à la commission. Je souhaiterais que la commission obtienne, avant la séance, une copie des accords entre la commune et les promoteurs du projet des Grands-Prés. Ceci afin que la commission puisse estimer, autant que possible, dans quelle mesure la commune a pris des engagements fermes avec d'éventuelles conséquences financières en cas de moratoire ou d'abandon du projet. Je vous remercie.

M. Léonard Dolivo (SOC)

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs,

Je souhaite faire une brève intervention concernant ce point 4.3 et le suivant qui se trouve à l'ordre du jour, puisque les deux motions ont été conçues, selon ce que j'ai compris, comme allant ensemble.

Le motionnaire M. Gétaz, fait référence aux lits froids dans son texte sur les Grands-Prés et il rejoint en cela, une partie des arguments exposés par Madame Loup dans son postulat dont nous discuterons tout à l'heure (au point 7.3 de l'ordre du jour).

Or c'est sur ce lien précis qui est fait entre les Grands-Prés et les lits froids que j'aimerais faire une remarque.

Avant toute chose, je précise que je suis convaincu qu'il faut combattre le phénomène des lits vides qui, selon toute vraisemblance et selon les informations communiquées,

sont beaucoup trop nombreux. J'espère que les discussions des commissaires avec la Municipalité feront émerger des solutions pour avancer sur ce sujet.

Je comprends aussi la séduction que peut exercer l'idée, selon laquelle il suffirait de trouver quelques résidences secondaires inoccupées, d'ouvrir les volets et de laisser des gens ou des jeunes qui en auraient besoin s'y installer et y vivre.

Je comprends l'idée de faire « d'une pierre deux coups ».

Mais je crois qu'il faut être lucide, malheureusement, je pense qu'il s'agit véritablement d'une vue de l'esprit, car même si nous parvenons à gagner quelques logements de cette façon, à force d'incitation et de taxation, ou par des projets qui sont en cours, cela resterait sans commune mesure et même totalement marginal par rapport au gain de logements à loyer modéré obtenus grâce à la construction des Grands-Prés, ce en quantité, comme en qualité.

Pour rappel, les résidences dont nous parlons sont souvent de haut standing. Je souligne que la Municipalité, dans les débats sur le postulat de Madame Loup, semble avoir été assez claire en indiquant que les logements vides ne pourront pas être mis à disposition sur le marché en un tour de main.

Je souhaite par avance un bon travail et des débats constructifs aux commissaires, sur les deux objets séparés, mais je pense et ce malgré l'attraction récurrente que peut exercer cet argument, qu'il faut vraiment se résigner au fait que réchauffer les lits froids ne peut pas être considéré de façon réaliste comme une bonne raison de refroidir les Grands-Prés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Des mesures pour lutter contre les lits froids ».
(Date de la commission : lundi 11 avril 2022 à 19 h. 00, à la salle des combles, avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

Présidente (SOC) : Mme Marie-Solène Adamou Moussa

Membres : Mme Ruth Bär, Christine Menzi

MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Pierre Loup, Olivier Müller, Benoît Ruchet

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la bonne tenue de la discussion lors de cette commission, je souhaiterais que la commission obtienne, avant la séance, le détail de la typologie des 3200 appartements, dont 1460 vides, répertoriés comme résidences secondaires dans la réponse à la question écrite de notre collègue Madame Ruth Bär, datée du 16 juin 2021. Idéalement la commission devrait recevoir un décompte donnant le nombre d'appartements existant par catégorie : studio, une pièce, deux pièces, trois pièces. Cela permettra de construire la discussion sur des faits. Merci beaucoup

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Quentin Talon : « Places aux vélos ».

(Date de la commission : jeudi 14 avril 2022 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidente (ML) : Mme Soraia Dias

Membres : Mmes Catherine Morel, Laetitia Sivis, Johanne Vetter
MM. Ihab Al Jundi, Jonathan Al Jundi, Arnaud Grand, Kelvin Kappeler, Quentin Talon, Cosimo Trinchera

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.6. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires ».

(Date de la séance de présentation et d'information, suivie de la séance de commission : jeudi 5 mai 2022 à 18 h. 30, à Montreux, dans un lieu qui reste à préciser).

Président (PLR) : M. Angelo Giuliano

Membres : Mmes Anna Krenger, Stefania La Spada
MM. Nicolas Büchler, Laurent Gilliard, Tal Luder, Lionel Moyard, Olivier Müller, Domenico Silleri, Frédéric Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai reçu 6 courriers que je souhaite vous communiquer :

Le premier émane de la fondation maison Visinand. *Lecture de la lettre.* ^{annexe 1}

Le second courrier concerne la démission du poste de secrétaire suppléante du Conseil communal, de Madame Charlotte Chevallier. *Lecture de la lettre.* ^{annexe 2}

Monsieur le Président

Je tiens à renouveler mes remerciements à Madame Chevallier pour son engagement auprès de ce Conseil, elle qui a été, pendant de nombreuses années, notre secrétaire, puis qui a accepté d'être notre secrétaire suppléante. Je rappelle que nous recherchons toujours une personne pour ce poste, nous avons reçu l'aide de l'administration générale pour recruter une future secrétaire suppléante et nous espérons trouver une personne qui puisse répondre aux critères assez rapidement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
C'est un avis personnel, mais je pense que Madame Chevallier mériterait une salve d'applaudissements pour toutes ses années de service.

Applaudissements de l'assemblée.

Le troisième courrier est un courrier municipal concernant la nomination des commissions ad hoc par les Conseils communaux, de la procédure d'adoption de la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires »

Ce courrier a été transmis par voie électronique aux présidents de partis par Madame la secrétaire municipale. *annexe 3*

Le quatrième courrier concerne la démission de ce Conseil de Madame Mélanie Nicollier, qui a été remplacée ce soir. *Lecture du courrier. annexe 4*

Le cinquième courrier concerne la démission de la commission des finances de Monsieur Benoît Ruchet. *Lecture du courrier. annexe 5*

Le sixième courrier est signé par Messieurs Michel Pétermann-Péllaz & Simon Favez, concernant une terrasse litigieuse et illégale du Z bar, Rue du Marché 16 à Montreux. Je vous fais lecture en gros du contenu de ce courrier, « *cette terrasse est jugée illégale, ...elle bloque entièrement le trottoir, elle est dangereuse pour les piétons, dont les enfants de l'UAPE Scoubidou. En effet, quatre fois par jour des enfants en groupes se rendent au collège d'Etraz en étant mis en danger par cette terrasse qui leur impose une traversée de la route en diagonale ! Route empruntée par de nombreux véhicules non bordiers !...*

Dans les plus brefs délais nous attendons de la Commune une décision ferme au sujet de cette terrasse illicite et dangereuse. ...

En attendant votre décision finale, nous vous demandons fermement, avec effet immédiat, de limiter l'usage de cette terrasse dans les horaires suivants :

- *Fermeture à 22h en semaine*
- *Vendredi et samedi fermeture à 23h. »*

Le bureau du Conseil a jugé que ce courrier est de compétence municipale. Monsieur le Municipal Piemontesi a été mis en copie, cette lettre sera transmise à la Municipalité et elle est soutenue par 16 signataires. *annexe 6*

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1. relative à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Communication de la Municipalité au Conseil communal relative à la mise en conformité urgente du palan de la scierie des Avants.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

À la suite d'un contrôle de sécurité, le palan de la scierie des Avants a été déclaré non conforme et ne peut plus être utilisé. De ce fait, la scierie des Avants est à l'arrêt.

Face à cet imprévu, la Municipalité a décidé d'engager de manière urgente les démarches en vue de sa mise en conformité.

La dépense dépassant les compétences de la Municipalité en matière de crédit complémentaire, un préavis ad hoc sera déposé au Conseil communal dans les meilleurs délais, afin de régulariser cet engagement financier.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1. sur le préavis No 02/2022 relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale. (Rapp. M. Tal Luder) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Lors de notre commission, dont les conclusions, vous le noterez, font l'unanimité, il avait été regretté par plusieurs commissaires de ne pas avoir un prolongement des horaires le vendredi et le samedi soir. Dans tous les cas, ne disposant pas du coût que cela représenterait, il paraissait impossible de déposer, lors de la commission, un amendement.

Cependant, ce chiffre a pu être fourni par M. Chiaradia avant la tenue de ce Conseil. Le rajout d'une course en soirée le vendredi et le samedi soir coûterait donc la somme supplémentaire de CHF 7784.- TTC. Il aurait été dommage de laisser passer cette opportunité de pouvoir aller de l'avant et de déposer un amendement à ce Conseil, puisque l'autre solution aurait été de revenir, à l'avenir, avec une intervention complémentaire, pour pouvoir assurer cette liaison plus tardive. Celle-ci est nécessaire lorsqu'on rentre de soirée, de spectacles ou de concert, qui finissent souvent juste trop tard pour pouvoir remonter en direction de Chailly, que l'on habite près de la ligne 204 ou que l'on reprenne sa voiture au P+R de Chailly.

Les personnes suivantes, Mme Charlotte Chevallier (SOC), Mme Elisabeth Wermelinger (SOC), M. Lionel Moyard (Vert-e-s), M. Tal Luder (UDC), M. Matthieu Burkhart (ML), M. Romain Pilloud (SOC), déposent l'amendement suivant :

Amendement aux conclusions – Préavis 02/2022

*D'autoriser (...) d'un montant total de **CHF 742'180,-**, détaillé comme suit :*

Rajout d'une puce au point 2 des conclusions :

- **CHF 7784.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 le vendredi et le samedi en soirée.**

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers membres du Conseil,

C'est avec joie que le groupe des Vert-e-s soutient ce préavis. Pour nous l'augmentation de cadence de la ligne 204 est une évidence, ainsi que les extensions d'horaire des lignes 205 et 206 pour les quartiers des hauts. Ces trois lignes connaissent déjà une utilisation en augmentation ces dernières années, ce préavis donne un coup d'accélérateur à cette progression, en améliorant la flexibilité du bus pour les habitants qui hésitent à faire la transition aux transports publics, et à un prix soutenable pour notre commune.

Nous soutenons tout autant l'amendement de monsieur Pilloud. Une extension d'horaire nocturne pour la ligne 204 a été encouragée par tous les groupes politiques en commission. Elle permet de profiter de la vie nocturne sur notre commune plus tard le week-end. La vie locale, la jeunesse et les commerces ont en bien besoin après

deux ans de restrictions pandémiques. Et je dois dire, que dans ma vingtaine, la fin précoce des derniers bus a souvent été un frein à l'utilisation des transports publics. C'est pour toutes ces bonnes raisons, chers membres du Conseil, que nous vous invitons à plébisciter le préavis et l'amendement pour la ligne 204.

M. Pascal Rossier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sur le fond, le groupe PLR soutient et encourage une politique efficace dans le domaine de la mobilité et de l'usage des transports publics, ceci en cohérence avec le développement des activités économiques et des manifestations sur notre commune, afin d'offrir à notre population et à nos visiteurs les meilleures conditions de transports possibles.

L'amendement présenté, proposant une course supplémentaire en soirée les vendredis et samedis entre Montreux et Chailly, va dans le sens d'une amélioration de l'offre et semble répondre à un besoin cohérent envers nos usagers.

Sur la forme, en séance de commission, l'opportunité d'une extension des horaires en fin de soirée et des cadences a été abordée par plusieurs commissaires, dont votre serviteur, ceci dans le but de donner la possibilité aux usagers de regagner leur domicile en fin de soirée avec les transports publics, au terme d'un spectacle ou d'une manifestation.

Par conséquent, je suis un peu surpris que M. Pilloud dépose un amendement sur ce sujet, alors qu'en séance de commission il a évoqué qu'un tel amendement n'était pas d'actualité. Il est regrettable qu'une discussion constructive n'ait pas pu avoir lieu en commission, avec les spécialistes des VMCV, ce qui aurait certainement permis l'émergence d'autres propositions comme, par exemple, une analyse de la fréquentation sur la course supplémentaire de la ligne 204 pour en évaluer l'impact.

Il aurait été en tous les cas, plus approprié d'éclairer cette opportunité en commission plutôt que dans ce Conseil qui ne dispose pas de toutes les informations. Pour preuve, l'amendement mentionne que le coût supplémentaire, à charge de notre commune est de CHF 7'784.-, mais la part cantonale n'est pas précisée. Par souci de transparence, il aurait été utile d'indiquer également ce montant, afin d'avoir une vision globale des coûts.

Ceci dit, le groupe PLR se prononcera en faveur des conclusions du préavis présenté et une majorité de nos membres soutiendra l'amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes convenus de procéder en cosignant cet amendement dont la finalité est d'améliorer cette desserte. Vu que les transports publics ne sont pas proposés en opposition au choix d'un véhicule privé, ce que le groupe UDC n'approuverait pas, je soutiendrai l'amendement et j'invite tous les membres de ce Conseil à en faire autant.

VOTE Amendement de M. Pilloud, Mme Chevallier, Mme Wermelinger, M. Moyard, M. Luder, M. Burkhart :

D'autoriser (...) d'un montant total de ~~CHF 734'396.-~~, **de CHF 742'180.-**, détaillé comme suit :

Rajout d'une puce au point 2 des conclusions :

- **CHF 7'784.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 le vendredi et le samedi en soirée.**

L'amendement est accepté par 74 OUI, 3 NON et 5 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 02/2022 de la Municipalité du 11 février 2022 au Conseil communal relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de **CHF 742'180,-**, ~~de CHF 734'396,-~~ nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV afin d'adapter l'offre des lignes de bus VMCV 204, 205 et 206 ;
2. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2023 et suivants, au compte No 180.3517 « Participation transports publics », l'augmentation des coûts d'exploitation annuels des lignes VMCV 204, 205 et 206, d'un montant total de **CHF 742'180,-**, détaillé comme suit :
 - CHF 600'591.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 à 10 minutes du lundi au vendredi ;
 - CHF 88'553.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 le dimanche ;
 - CHF 45'252.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 205-206 en soirée ;
 - **CHF 7'784.- TTC pour l'adaptation de la cadence de la ligne VMCV 204 le vendredi et le samedi en soirée.**
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 81 OUI, 0 NON, 2 abstentions

7.2. sur le préavis No 03/2022 relatif à la révision du règlement sur les émoluments de l'Office de la population. (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste vous informer que les amendements ne sont pas déposés au nom d'un conseiller, car ils sont le fruit des réflexions des membres de la commission.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'annonce à ce Conseil que le groupe UDC dépose un sous-amendement au premier amendement de la commission.

Sous-amendement :

Modifier la deuxième puce de l'article 3a du règlement comme suit :

Attestation d'établissement

Au guichet exclusivement, tarif AVS, **AI et étudiants** CHF 10.-

Le but de ce sous-amendement est de pouvoir laisser une catégorie de gens, qui en auraient besoin, de profiter de ce coup de pouce qui ne nous coutera pas cher. Je souhaite aussi dire, par rapport à l'argument concernant les files d'attente sur les trottoirs et les difficultés à venir à l'office de la population, qu'étant donné que le futur de notre société va plutôt vers la numérisation et que notre commune cherche une solution à long terme pour réunir ses services, cet argument ne tiendra pas la route indéfiniment.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements.

Amendements de la commission :

Modifier la deuxième puce de l'article 3a du règlement comme suit :

Attestation d'établissement

- Au guichet ou par courrier/courriel, tarif normal CHF 20.-
- Au guichet exclusivement, tarif AVS, **AI et étudiants** ~~CHF 15.-~~ **CHF 10.-**
- Par guichet virtuel CHF 10.-

Ajouter un point 2 aux conclusions :

2. de permettre au Conseil communal de réévaluer la situation dans 10 ans.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si je rejoins l'idée concernant l'AI, je ne rejoins pas l'idée concernant les étudiants. Car ces derniers sont quand même censés être un peu au top avec l'informatique. Je ne connais actuellement pas d'étudiant qui n'a pas un ordinateur, car sinon ils ne peuvent pas faire d'études. Je ne vois pas le but de les ajouter, pour l'AVS et l'AI, je peux comprendre car cela devient compliqué de passer par l'informatique quand on a un certain âge ou des difficultés, et je comprends que l'on puisse vouloir parler à quelqu'un. Concernant les étudiants, je ne vois pas le motif, la systématique de toujours ramener aux pauvres étudiants qui n'ont pas d'argent, il y en a je ne le nie pas, mais il y en a également qui ont suffisamment d'argent.

Si nous partons uniquement du principe de la facilité d'accès à l'information et aux besoins, je trouve que l'étudiant ne devrait pas faire partie de cette tranche de rabais.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Vote sous-amendement de M. Luder

Modifier la deuxième puce de l'article 3a du règlement comme suit :

Attestation d'établissement

Au guichet exclusivement, tarif AVS, **AI et étudiants** CHF 10.-

Le sous-amendement est accepté par 62 OUI, 14 NON et 7 abstentions

1^{er} amendement de la commission

Modifier la deuxième puce de l'article 3a du règlement comme suit :

Attestation d'établissement

- Au guichet ou par courrier/courriel, tarif normal CHF 20.-
- Au guichet exclusivement, tarif AVS, AI et étudiants ~~CHF 15.-~~ **CHF 10.-**
- Par guichet virtuel CHF 10.-

L'amendement est accepté par 78 OUI, 3 NON et 2 abstentions.

2^{ème} amendement de la commission

Ajouter un point 2 aux conclusions :

2. de permettre au Conseil communal de réévaluer la situation dans 10 ans.

L'amendement est accepté par 77 OUI, 2 NON et 5 abstentions

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste dire que pour ma part, je trouverais normal qu'il n'y ait aucun frais, toutes les personnes qui ont besoin d'un service au niveau du contrôle des habitants sont tous des citoyens qui payent des impôts. Je ne connais personne qui va chercher une attestation d'habitation pour le plaisir d'aller en chercher une, pour ma part, je vais simplement refuser le préavis parce que j'estime que cela devrait être complètement gratuit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 03/2022 de la Municipalité du 11 février 2022 au Conseil communal relatif à la révision de règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

DECIDE

1. d'adopter le projet de règlement sur les émoluments de l'Office de la population ;
2. *de permettre au Conseil communal de réévaluer la situation dans 10 ans.*

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 79 OUI, 3 NON, 2 abstentions.

7.3. sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Antoinette Loup : « Une croissance infinie est une folie ». (Rapp. M. Romain Pilloud) ;

M. le Président ouvre la discussion

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Notre groupe a étudié le rapport de la commission chargée de cet objet. Nous comprenons et appuyons la création de logements à loyer modéré et de logements subventionnés. Si nous consultons le site de la commune, il n'y a aujourd'hui aucun logement subventionné vacant sur la commune. Comme expliqué dans le rapport, le plus simple est de construire et de négocier dès le début, la possibilité pour la commune de subventionner le loyer d'appartements subventionnés ou à loyers modérés. De l'autre côté de la balance il y a l'impact néfaste de l'imperméabilisation des sols, l'impact néfaste de la production de béton, l'augmentation du trafic et sa pollution. Il est écrit dans ce rapport que ces logements auront un apport en énergie 100 % renouvelable. Soyons clairs, ce ne sont pas les quelques panneaux solaires sur les toits qui permettront de recharger les 245 voitures qui seront garées sous terre. Sans investir dans le béton quelles sont les solutions restantes pour proposer des logements à bas prix ? Premièrement utiliser le droit de préemption de la commune lors de vente d'appartement ou d'immeubles, dès lors les bâtiments et propriétés de la commune peuvent servir, entre autres, à proposer des loyers modérés. Nous savons tous en tant que locataire ou propriétaire, que le plus avantageux est d'être propriétaire c'est aussi le cas pour la commune. Deuxièmement, comme proposé par la motion Gétaz, diminuer le nombre de lits vides, par exemple via des taxes incitatives. Mais finalement comme mentionné dans le rapport, ce sont sûrement les habitantes et habitants qui décideront de l'évolution démographique que doit prendre la commune. En prenant en compte les avantages et les inconvénients, le groupe DA soutiendra ce postulat et vous invite à faire de même.

Mme Ruth Bär (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Merci pour ce très bon rapport et résumé de notre discussion en commission.
Nous comprenons bien ce postulat qui relève des questions importantes de notre époque comme les enjeux climatiques, la biodiversité et la protection de la nature. Il traduit également l'opinion d'une grande partie non négligeable de la population de notre commune qui reste dubitative au projet de construction des Grands-Prés. Même si cela semble difficile et dérangent, les remises en question des projets peuvent quelque fois également être source de nouvelles inspirations et peut-être même amener à de meilleures solutions.
Néanmoins dans ce cas précis des Grand-Prés, la demande formulée à la Municipalité de renoncer à ce projet nous semble pour le moment une fausse bonne idée.
Je précise : A la suite de l'acceptation du préavis no 11/2017 du PPA « Les Grands-Prés » la Municipalité a été mandatée par la majorité du Conseil communal pour chercher des investisseurs.
Il a été prévu dans un deuxième temps que la Municipalité devrait présenter ces investisseurs au Conseil communal pour qu'ils obtiennent le droit de superficie DDP. Cela semble être prévu pour cet été.
Concrètement cela veut dire :
Si le projet était retiré par la Municipalité maintenant, elle serait financièrement responsable (au vu du non-respect du vote du Conseil communal pour le préavis 11/2017) et la commune risque une demande de dédommagements importants.
Mais si cet été, les investisseurs ne recevaient pas l'accord du Conseil communal pour le droit de superficie, cela serait dans les règles du jeu et des règles de la démocratie et nous ne serons aucunement confronté aux demandes de dédommagements.
Nous pensons donc qu'il est préférable et absolument raisonnable de revoir la question des Grands-Prés lors de la votation du DDP (droit de superficie).

Et à ce moment-là, la population pourrait également faire valoir son droit démocratique de referendum.

Pour ces raisons, la majorité des Vert-e-s ne soutiendront pas ce postulat.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Une croissance infinie est une folie, infini c'est effectivement en politique une notion que nous n'avons pas l'habitude d'évoquer. Une folie, une utopie, je crois que ce sont aussi des questions qui sont au centre de beaucoup de nos réflexions, la croissance, la décroissance, l'évolution de notre société. Quand nous voyons depuis 1960, la façon dont nos paysages, dont notre géographie a changé, évidemment nous avons des raisons de penser que les questions de croissance et de décroissance devront être au cœur de nos réflexions. Pas nécessairement à court terme, mais disons à moyen ou long terme ce sera véritablement une question que tous les gens devront se poser.

Lier la question de la « croissance infinie qui est une folie », à la question de l'avenir de ce projet des Grands-Prés, nous en reparlerons la semaine prochaine lorsque nous examinerons la motion Gétaz, il y aura lieu de rappeler plusieurs éléments et aussi de voir chacune et chacun de notre côté, quel est le sens des responsabilités que nous pouvons avoir. Alors à mardi prochain.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste s'interroge sur ces démarches qui renieraient deux votes de notre Conseil qui ont été très majoritairement favorables à ce projet.

Au-delà des arguments contre le projet qui apparaissent, qu'en est-il des engagements pris envers les Retraites populaires et la SOCIM ? Le processus a été lancé, des actes ont été signés, des études ont été menées, des sommes importantes ont été dépensées. Je le répète, des engagements ont été pris. Que faites-vous de tout cela ? Alors bien sûr, la postulante n'a pas participé à l'époque aux discussions ni aux votes. Mais moi oui, et une grande partie des membres de ce Conseil aussi.

Mais je vous rassure, nos réflexions vont bien au-delà de l'engagement à tenir. Les arguments en faveur du projet sont nombreux :

- Un projet qui est bien situé, proche des axes de circulation, des lignes de bus bien desservies qui peuvent amener les habitants au centre-ville. Densifier dans une zone déjà bâtie c'est écologique.
- Un projet qui a été desservi par cette forêt de gabarit, qui ne reflète pas sa réalité vu la forme des bâtiments, mais qui propose de beaux aspects et notamment des prairies fleuries.
- Un projet qui garantit une mixité sociale, avec des commerces, des crèches et des garderies.
- Un projet qui participe à améliorer la pénurie de logements dans notre région.
- Un projet important pour les jeunes qui sont nés sur notre commune et qui n'ont souvent d'autre choix que celui d'aller voir ailleurs pour trouver des loyers abordables.
- Un projet qui garantit la construction de logements subventionnés, qui ont une durée de subvention limitée et qui se font rares sur notre territoire communal.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra fermement la poursuite de notre engagement dans ce projet important et vous encourage à faire de même en refusant la prise en considération de ce postulat. Merci pour votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne votera pas la prise en considération de ce postulat.

Pour des raisons différentes, le postulat lie la croissance et le projet des Grands-Prés en exemple emblématique. La volonté de conduire ou pas jusqu'au bout ce projet, rassemble plusieurs avis différents au sein de notre groupe. En ce moment et étant donné ce qui a été dit par mes préopinants, vu qu'il y a une motion de Monsieur Gétaz qui demande un moratoire et qui apportera peut-être des réponses différentes et que le mot de la fin du Conseil sera donné au moment de l'octroi du DDP ou pas, nous ne comprenons pas quel serait l'utilité d'accepter ce postulat. De plus cela mettrait la Municipalité dans une mauvaise posture, d'avoir d'un côté, proposé un projet et de l'autre de devoir rendre un rapport pour nous dire comment nous pourrions faire pour ne pas réaliser ce projet.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rappelle que les postulats n'ont pas de valeur contraignante pour la Municipalité si elle daigne y répondre un jour. Je remercie la postulante, qui avec son postulat a mis sur papier cette préoccupation centrale que nous devons avoir aujourd'hui, qui est celle du bâti ou du non bâti sur notre commune. Il se trouve que les Grands-Prés sont le plus grand parc urbain de notre commune. Il est vrai qu'il y a eu des projets, il faut rappeler, si nous voulons parler du projet actuel, tout l'historique du projet, le concours européen, la première version avec une densité extrêmement basse, mais couvrant tout le territoire de ces Grands-Prés et les préoccupations exprimées par de nombreux membres du Conseil, à l'époque, sur ce « gaspillage » de terrain pour construire très peu de logements. Puis la nouvelle proposition qui est venue par la suite, avec une densification, et là je m'oppose fermement à ce qui a été affirmé précédemment, qui aujourd'hui est parfaitement visible et compréhensible en termes d'urbanisme, en allant voir les gabarits. Oui les gabarits représentent les volumes et la proximité d'un bâtiment à l'autre, tel que ce sera construit. Il ne faut pas dire aujourd'hui que les gabarits ne représentent rien du tout, et que ce sera magnifique. Le fait est que l'entier des Grands-Prés se trouvera mangé par le béton sans le moindre espace de prairie. Il faut être très clair, nous mettons beaucoup de bâtiments assez hauts et nous aménagerons, entre deux, quelques géraniums et des arbres qui pousseront. Bien entendu, oui il y aura des arbres, mais cela n'aura rien à voir avec ce que nous aurions pu faire avec une autre forme d'urbanisation. Ce projet est mauvais, la population l'a bien compris, en allant voir les gabarits, en prenant en compte la mise à l'enquête, et je vous rappelle que la mise à l'enquête nous ne l'avons pas connue au moment des votes. Elle est arrivée maintenant et nous savons ce qu'est ce projet. Il y a un haut le cœur de nombreuses montreuusiennes et nombreux montreusiens en voyant ce qui est prévu.

Je suis un peu déçu que les Vert-e-s ne prennent pas position plus clairement, parce qu'il y a un point qui est clair, c'est qu'un postulat ne peut pas engager la Municipalité à devoir rembourser des montants. Un postulat n'a pas de valeur contraignante, la Municipalité peut y répondre dans 15 ans si elle veut, il y a des postulats qui attendent depuis très longtemps, mais un postulat donne une indication sur une tendance et sur des souhaits qui peuvent être exprimés par une majorité de ce Conseil.

Par conséquent ce postulat est parfaitement admissible, nous pouvons le voter aujourd'hui et continuer, en ce qui concerne la Municipalité, à pouvoir discuter avec les promoteurs jusqu'au vote du droit de superficie, car c'est simplement une manière de donner une indication claire sur les sensibilités que nous avons aujourd'hui, voulons nous bétonner le dernier parc urbain qui existe sur la commune ? Ou bien voulons

nous effectivement nous concentrer sur d'autres manières de créer des logements, notamment par les lits froids qui peuvent être transformés en lits chauds.

Par conséquent en ce qui me concerne je soutiendrai ce postulat, son texte évidemment est un peu général, il y a des questions qui se posent qui sont presque philosophiques, mais nous sommes maintenant devant des réalités qui doivent nous obliger à nous poser ces questions, et en l'occurrence je pense que la question de fond est juste, voulons-nous oui ou non, construire sur les Grands-Prés ? Les Vert-e-s disent attendons le droit de superficie, mais si nous refusons le droit de superficie, nous ne renonçons pas à construire aux Grands-Prés. La proposition qui est faite c'est de vraiment renoncer à construire et de faire de ce parc, un parc pour les prochaines générations. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Blanc (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis un peu étonné des propos de Monsieur Gétaz, la première remarque que je ferai c'est que si, quand ce Conseil a voté le PPA des Grand-Prés il n'avait pas connaissance du projet de détail, les volumes étaient déjà dans le PPA et nous les connaissions, il y avait déjà une procédure de mise à l'enquête. Quant à l'aspect peu clair de la position des Vert-e-s, à quoi cela sert Monsieur Gétaz de renvoyer à la Municipalité un postulat auquel elle répondra au mieux dans trois mois, alors que d'ici quelques semaines ou quelques mois je crois, nous allons voter définitivement. Quand vous dites que ce vote définitif n'empêchera pas de construire les Grands-Prés, je vous rappelle que le terrain appartient à la commune, si la commune ne le cède pas en droit de superficie ou le vend à un promoteur ou à d'autres, ce projet ne pourra pas être réalisé. Nous aurons encore un vote sur lequel nous pourrions discuter mais qui sera fondamental, il ne sert à rien de demander à la Municipalité un rapport qui viendra après ce vote.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Blanc m'a un peu ôté les mots de la bouche. Il y a un préavis qui va arriver, peut-être en mai plus certainement en juin et c'est à cette occasion là que vous aurez l'occasion de vous prononcer. Je ne comprends pas bien les propos de Monsieur Gétaz qui dit « c'est passer un signal, c'est utile, ce n'est qu'un postulat » alors qu'en même temps Monsieur Gétaz dépose, sur le même objet, une motion. Il faudra que vous soyez plus clair : ne s'agit-il juste que d'un signal ? Est-ce que la motion doit être plus contraignante ? Mais je vous rassure, comme j'ai eu l'occasion de le dire à la commission concernant le futur vote sur le droit de superficie, vous aurez l'occasion de revenir sur les décisions antérieures. Mais pour l'instant, la Municipalité se doit d'exécuter vos différentes décisions antérieures et c'est ce qu'elle a fait et c'est pour cela qu'elle déposera ce prochain préavis.

Nous pouvons discuter longuement, de fait Monsieur Gétaz a raison, le temps que ce postulat soit traité, le préavis aura déjà été déposé. Mais ce qui est plus étonnant c'est qu'il y a une motion qui a été déposée par Monsieur Gétaz et, il sera intéressant de voir à ce moment-là si nous devons la comprendre comme une demande contraignante ou un nouveau signal. Toujours est-il que je me permets de vous inviter à passer assez rapidement au vote et d'attendre le débat de fond, que certains souhaitent avoir, dans le cadre du préavis du droit de superficie que la Municipalité déposera, normalement ce semestre encore.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci Monsieur le Président, je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais ce sont les propos de Monsieur Gétaz qui m'ont convaincu. Je pense que l'acceptation d'un tel postulat créerait un dangereux précédent, dans le sens où une conseillère ou un conseiller, mécontent d'une décision de ce Conseil sur un préavis voté pourrait revenir par la suite avec des motions, des postulats, pour décréter des moratoires, des abandons de projet, acceptés démocratiquement. Je pense que c'est réellement dangereux et je vous invite à refuser la prise en considération de ce postulat et pour la suite la motion de Monsieur Gétaz.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Romain Pilloud (SOC)

En conclusion, c'est par 3 voix pour, 7 voix contre et aucune abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller·ère·s, de refuser la prise en considération du postulat de Mme Antoinette Loup intitulé "Une croissance infinie est une folie".

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat par 67 NON, 9 OUI et 8 abstentions.

7.4. sur la prise en considération ou non du postulat de Mme Anna Krenger : « Harcèlement de rue à Montreux ». (Rapp. Mme Géraldine Torchio) ;

M. le Président ouvre la discussion

Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Les Vert-e-s saluent le dépôt de ce postulat. Un pareil outil permet de mettre au jour les différences de perception que nous pouvons toutes et tous avoir dans la vie quotidienne. Avoir une vue sur ces différences peut être un premier pas vers d'autres mesures sociales, éducationnelles ou plus coercitives si cela s'avère nécessaire. Nous sommes persuadés de son utilité et soutiendrons donc cet objet sans réserve.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Mon intervention prendra un certain temps avec le concours de la régie à qui j'ai transmis 6 images pour illustrer mes propos. ^{annexe 7}

Pour le groupe UDC, le principe d'avoir un outil pour le harcèlement de rue ne pose pas de problème, cependant je pense que nous pourrions faire mieux et je déclare que je me suis entretenu avec la postulante avant de faire ma proposition. Je lui en ai parlé, ce qui ne veut pas forcément dire qu'elle est d'accord, mais nous nous sommes entretenus en début de séance.

Je vais tenter de vous expliquer mon idée et ma proposition.

Illustration 1

Si vous vous rendez sur le site de l'ASR, il y a un bouton bien en évidence intitulé « aide aux victimes ». L'ASR est une association qui couvre les neuf communes de la Riviera. Madame Krenger est membre du Conseil intercommunal pour le groupe Montreux.

Illustration 2

Sur cette page nous pouvons trouver une liste avec des numéros d'urgence et une proposition de consultation pour l'aide aux victimes et également en bas un formulaire de contact confidentiel, vous voyez qu'il y a aussi un paragraphe spécifique pour la communauté LGBTIQ et la liste d'aide aux victimes. C'est assez complet et il y a un lien, spécifiquement pour le harcèlement de rue qui vous renvoie vers des pages supplémentaires, mais pas à l'outil dont parle la postulante.

Illustration 3

Là vous avez le contact confidentiel de l'ASR. Il y a les coordonnées d'usage à remplir, ce n'est pas anonyme, mais nous considérons qu'une personne qui veut se faire aider, voudra être contactée et connue. Vous voyez également que nous pouvons ajouter une pièce jointe, cela peut être un document, une photo.

Illustration 4

Sur cette page de l'ASR, vous avez le concept de Harcèlement. Ce dernier est basé sur des fonctionnalités de Cartoriviera, qui est aussi un service intercommunal, mais quelque peu différent. Vous avez tout en bas le bouton gris « effectuer un signalement ».

Illustration 5

J'ai fait tout le processus pour voir comment cela fonctionne, le concept vous place directement sur Vevey, car pour l'instant ce concept fonctionne uniquement pour la cartographie de Vevey. Vous commencez par mettre le curseur rouge sur l'emplacement où est arrivé l'événement, le harcèlement. En validant l'emplacement, vous accédez au formulaire suivant.

Illustration 6

Vous avez le nouveau signalement, notamment au milieu de la page sous « vous souhaitez uniquement signaler » ou « signaler et être contacté », c'est une option, je l'ai dépliée pour que vous voyez les champs supplémentaires. Nous pouvons également donner le lieu de l'événement, l'auteur présumé, le moment des faits et ne pas donner de coordonnées, juste le signaler.

Vous avez également dans la liste des types d'actes, avec une case à cocher supplémentaires tout en bas, intitulée « autre type d'actes », pour signaler ce que vous voulez.

Mon idée serait de créer une synergie entre Cartoriviera et l'ASR, puisque nous voyons que nous avons d'un côté Vevey qui a déjà mis en place le concept avec la cartographie et le signalement et de l'autre côté, l'ASR qui propose des locaux, des gens formés pour recevoir les victimes et s'entretenir avec elles. À Montreux il n'y a pas le dispositif spécifique que souhaiterait la postulante. Cependant, je dois aussi noter que le harcèlement de rue pourrait couvrir d'autres sujets de plaintes, certains m'ont raconté que de se faire proposer de la drogue à la sortie d'une gare est un harcèlement qui est gênant, surtout quand cela devient insistant. Pour certains c'est de la mendicité insistante ainsi que d'autres événements qui ne sont pas directement du harcèlement de rue, des femmes ou d'une population désignée, mais qui peuvent faire partie de cette liste.

À mon avis, créer une solution locale manque un peu l'objectif de profiter des synergies de Cartoriviera et de l'ASR. De plus, le budget annuel de CHF 100'000.- qui est indiqué dans le rapport, n'est pas alloué uniquement pour ce cas-là, et il pourrait être utilisé pour créer un projet de plus grande envergure.

Ma proposition serait que Madame Krenger retire son postulat, mais que nous l'aidions, pour les personnes qui sont intéressées - car je sais que ceux qui font partie du groupe Montreux pour l'ASR ainsi que d'autres conseillers sont concernés par la sécurité sur le territoire - à déposer une motion au Conseil intercommunal pour trouver

une solution globale pour les neuf communes, qui engloberait le harcèlement de tout type et qui pourrait servir pour le futur observatoire de la sécurité dont nous avons parlé avec Monsieur le Municipal Piemontesi hier soir à la séance de préparation de l'ASR. Je pense qu'en procédant de cette manière, nous pourrions étendre les fonctionnalités du projet de Madame Krenger, le réaliser à un niveau intercommunal et d'un seul coup. Je sais que ma collègue a dit que pour elle ce qui était important c'est que cela se fasse rapidement, d'où le fait de déposer à Montreux pour que cela aille vite. Mais d'un autre côté en déposant un postulat, la Municipalité peut produire un rapport lorsqu'elle jugera que ce sera nécessaire ou opportun. Alors qu'une motion permettrait d'avoir ce soir, de la part de Monsieur Piemontesi, un avis sur cette proposition, concernant ce qui serait possible ou faisable pour une solution plus globale.

Je pose formellement la question à Madame Krenger de savoir si elle accepte de retirer son postulat en faveur d'une solution alternative ? dans le cas contraire, je demanderai à Monsieur le Président une suspension de séance d'une minute, afin que je puisse discuter avec mon groupe pour décider de notre vote. Je vous remercie.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher·e·s conseiller·ière·s, Merci d'abord pour l'exposé, je pense que comme cela tout le monde connaît un peu l'outil, tout le monde a vu comment fonctionnait Harcèl.Vevey.

Mon postulat concerne une proposition différente, il s'agit d'un signalement, la pertinence de mon postulat est lié au fait que ce ne soit pas associé à l'ASR, ni à la police. C'est une solution quand nous n'avons pas envie de déposer une plainte pénale. La question de la synergie a déjà été évoquée en commission, sauf erreur Vevey collabore aussi avec l'ASR par rapport à cela et les synergies se trouvent dans le projet, donc je ne comprends pas très bien cette intervention. En passant je détesterais que la mendicité soit ajoutée.

Au niveau de l'observatoire de la sécurité dont nous avons parlé hier à l'ASR, ce n'est pas encore quelque chose de concret, cela va encore prendre du temps et j'ai envie que cela avance. Au niveau du dépôt en tant que motion ou postulat, je me dis que je fais confiance à la Municipalité pour faire des propositions assez rapidement.

Le groupe de Décroissance Alternatives se réjouit du bon accueil fait à ce postulat en commission et de son soutien à l'unanimité. Les échanges ont été bienveillants et enrichissants. Nous remercions la Municipalité et la présidente de commission pour le travail de renseignements fourni en amont et pour la présence de Simon Smith, chef de service ASFJ et celle de l'adjudant Monnet. Nous sommes reconnaissant·e·s que les commissaires aient pu voir la pertinence d'un tel outil dans notre région que ce soit au niveau de l'accompagnement des victimes et/ou témoins d'harcèlement de rue par un·e travailleur·euse social·e, au niveau des statistiques engendrées sur notre territoire face à ce phénomène ou encore de l'espace de parole créé indépendamment d'une plainte pénale prise en charge par la police.

La proposition de la Municipalité d'agir en synergie avec les autres communes de la Riviera nous paraît appropriée si cela ne retarde pas notre commune dans l'installation d'un tel outil.

Nous espérons que ce postulat sera soutenu par le Conseil et que la Municipalité reviendra avec un projet concret et mis en place rapidement.

Nous souhaitons également exprimer que notre groupe soutiendrait la mise en place de ressources supplémentaires, comme par exemple un·e travailleur·euse social·e, si cela devait être nécessaire. Nous encourageons donc la Municipalité à proposer un projet courageux. Merci de votre écoute.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends parfaitement que la postulante garde son texte, à mon avis la proposition de Monsieur Luder est une fausse bonne idée. Je m'explique, si Mme Krenger retire son postulat, il n'y a pas de suite. Avec un texte déposé à l'ASR, si les autres communes du district ne trouvent pas la proposition suffisamment intéressante et la refuse, nous n'aurons rien en fin de compte. Je propose que notre postulante garde son texte, nous pourrions développer un projet sur Montreux qui va dans le sens de ce qui a été démontré par Monsieur Luder et qui sera certainement repris par la Municipalité. Je vous invite à soutenir cette proposition. Je vous remercie.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le postulat de Madame Anna Krenger sur le « Harcèlement de rue à Montreux » aborde une problématique qu'il est malheureusement essentiel de traiter dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. L'accompagnement des victimes et la prévention de ce phénomène qui, selon les chiffres, est fortement élevé constituent un minimum à mettre en place à Montreux ou dans le cadre d'une synergie régionale.

Montreux est une ville à plusieurs facettes : celle d'une constellation de villages où les gens se connaissent, se côtoient et se respectent, et celle de ville mondaine qui reçoit des dizaines de milliers de visiteurs, lors de ses manifestations emblématiques, où l'anonymat favorise les comportements de harcèlement de rue.

Penser à sa population, et aussi à ses visiteurs, c'est développer un sentiment de sécurité, un bien-être de vie qui ne feront que renforcer la satisfaction des montreusien·ne·s mais aussi renforcer le prestige de Montreux. Une plateforme, à l'exemple de « Harcèl.Vevey » ou du site de la ville de Lausanne, sera donc un pas de plus dans cette direction, mais sera aussi une base qui servira aux futures actions de prévention grâce aux statistiques récoltées au niveau local et/ou régional.

Finalement, la prévention du phénomène et le soutien à ses victimes, qui sont principalement les femmes et/ou les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, en questionnement et queer (donc membres de la communauté LGBTQIA+), entrent directement dans le cadre d'une vision plus égalitaire et solidaire de la société et le groupe socialiste soutiendra ce postulat.

En vous remerciant de votre attention.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité adhère au bien-fondé de ce postulat, mais elle tient à souligner un certain nombre d'éléments. Particulièrement ce qui est lié à l'ASR, puisque l'ASR est partie prenante sur ce sujet, mais pour sa part aboutit à la plainte pénale comme l'a dit Madame Krenger.

Ce qui est proposé c'est autre chose, c'est un accompagnement social si nécessaire, la possibilité de déposer sa parole, la possibilité de signaler un événement, mais pas forcément d'aller jusqu'à une plainte pénale. Cela dit, il existe sur la Riviera une commission prévention que je préside et la semaine passée nous avons examiné la proposition de Vevey pour le financement de Harcèl.Vevey, parce qu'il y a un certain nombre d'éléments qui ont été mis en place, mais cela n'est pas encore totalement abouti. La commission prévention Riviera donne des subventions, Vevey a chiffré pour cette opération un montant de CHF 50'000.- avec une demande de subvention à la commission de CHF 7'000.-.

Vevey a décidé de faire une expérience pilote jusqu'à la fin de cette année civile, et de faire une évaluation qui va servir ensuite aux 9 communes de la Riviera. Les 9

communes de la Riviera, par le biais de cette commission, sont entrées en matière, mais à condition que nous ayons une évaluation fine de la situation veveysanne après examen de ce qui s'est passé. Par conséquent Montreux ira dans ce sens-là, c'est-à-dire qu'elle se rattachera aux 9 communes de la Riviera, elle examinera la situation et fera également une demande de subvention pour sa part. Cette démarche ne peut pas se faire dans les semaines qui viennent, nous le ferons le plus tôt possible en fonction de ce qui se passe à Vevey.

Ce qu'il faut savoir c'est que signaler ne suffit pas, il faut quelqu'un au bout du fil, il faut quelqu'un pour déposer la parole, il faut sans doute, c'est le cas maintenant à Vevey, une fondation avec un travailleur social qui reçoit les appels. Cela risque d'être le cas à Montreux et s'il y a une mutualisation autour des 9 communes de la Riviera, à ce moment-là les coûts baisseront. C'est dans ce sens-là que je vous engage à accepter ce postulat, mais avec les restrictions que je viens de signaler.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais m'abstenir parce que pour ma part, je trouve particulier de faire un projet dans son coin, alors que nous pourrions faire un projet général sur tout le secteur de l'ASR. Pas forcément avec l'ASR, mais sur le secteur de l'ASR. Avec la proposition actuelle, cela voudrait dire que les événements peuvent se passer sur plusieurs endroits en même temps et nous ne serions pas au courant, parce que chacun signalerait les événements de son côté. Je trouve cela particulier.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question pour Monsieur Piemontesi : si la Municipalité répond à ce postulat - avec la solution la plus rapide qui est d'ajouter simplement pour Montreux un Harcèl.Montreux, avec en gros une entrée dans la base de données de Cartoriviera qui permet de placer le curseur sur le territoire de Montreux dans ce cas-là, est-ce que, à terme, ce sera une réponse à la postulante, mais est-ce que ce concept pourrait être repris dans un projet plus large tel que je le propose ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Repris par qui Monsieur Luder ?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Repris par l'ASR avec le concours du fond de CHF 100'000.- pour la sécurité et dans l'optique de faire partie de cet observatoire de la sécurité. Parce qu'il ne faut pas oublier que nous pouvons faire un signalement anonyme ou pas, mais à partir du moment où c'est pénal, l'ASR sera de toute façon partie prenante.

Qu'elle intervienne ou pas, l'ASR c'est aussi la police, c'est une aide aux victimes, donc elle n'est pas exclue de ce processus.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le travail de l'ASR est de servir les communes et de chercher des synergies si c'est opportun et cela paraît tout à fait le cas dans ce dossier, Ceci dit, comme cela a été évoqué précédemment, l'ASR serait en revanche seule compétente pour l'enregistrement d'une plainte pénale, ce qui n'est pas l'objectif du dispositif demandé par la postulante.

Dans la mesure où l'ASR est déjà partie prenante dans le système veveysan, elle sera également dans le système montreusien et j'ai envie de dire pour toute la Riviera, car il paraît probable que celui-ci soit mis en place pour toutes les Communes.

Mme Pellet l'a dit, ce dossier pourrait également être pris en charge par la Commission de prévention qui travaille déjà sur l'ensemble des communes de la Riviera, en collaboration avec l'ASR.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je viens de penser à un détail, que ferons-nous d'un signalement anonyme d'un acte poursuivi d'office. Il y a plein d'actes de harcèlement ou de situations qui se passent dans la rue qui sont poursuivables d'office. Cela rentre intégralement dans le cadre du code pénal, et avec l'intervention de l'ASR ça devient obligatoire, donc quelles suites allons-nous donner, un juge devra ouvrir une enquête et demander l'adresse IP au fournisseur d'accès via un mandat ? Il y a quand même des difficultés à ce sujet à mon avis.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble que nous nous écartons du sujet, est-ce que nous pouvons passer au vote ?

M. le Président

Je ne peux pas couper la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer M. Müller.

M. Luder, Madame Krenger ayant refusé votre proposition, est-ce que vous maintenez votre demande de suspension de séance pour vous entretenir avec votre groupe ?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite aux informations complémentaires que nous a donné Monsieur Piemontesi et sachant que le postulat n'empêchera pas l'intégration d'un module dans un projet plus étendu, le groupe UDC soutiendra le postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Géraldine Torchio (Vert-e-s)

Au terme des discussions et au vu des moyens existants, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 79 OUI, 0 NON et 4 abstentions.

7.5. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Lionel Moyard : « Pour un tri sélectif plus proche des habitants ». (Rapp. M. Laurent Gilliard)
--

M. le Président ouvre la discussion

Mme Johanne Vetter (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR recommande de ne pas accepter ce postulat. Son contenu, volontairement large et ouvert a permis à la Municipalité d'y répondre précisément.

En effet la Municipalité a démontré, en commission, qu'elle étudie déjà la possibilité d'améliorer et d'accroître les possibilités de récolte des déchets sur la commune, en établissant, entre autres, le plan directeur des écopoints, de ce fait nous estimons que ce postulat ne ferait que charger administrativement la Municipalité. Merci de votre attention.

M. Lionel Moyard (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers membres du conseil,

Je souhaite clarifier les intentions de mon postulat. Lors de la commission la Municipalité a présenté son intention de multiplier les écopoints sous leur forme actuelle, c'est-à-dire déchets incinérables, papier/carton et verre.

Ce n'est toutefois pas le but de mon postulat, qui souhaite faciliter pour la population le tri de ses emballages ménagers par une plus grande proximité, sans devoir se rendre à la déchetterie.

Il est vrai, comme l'ont soulevé certains commissaires, que la reprise de ces emballages devrait être à la charge des commerces. Il existe deux écopoints dans les centres commerciaux de Montreux et de Clarens, mais ces derniers ne reprennent pas le fer-blanc, et leur accès est limité par leurs heures d'ouverture.

De plus, si ces écopoints de la Migros et de la Coop, permettent de bien desservir la population aux alentours, les habitants de la périphérie et des villages des hauts ne sont pas desservis par ceux-ci.

Il a aussi été rétorqué que les habitants n'ont qu'à rapporter leurs emballages au moment où ils font leurs courses : c'est seulement partiellement vrai. Nous ne faisons pas tous nos commissions chez les géants orange, et les petits commerces ne peuvent, au mieux, que reprendre le PET.

Et n'oublions pas que, si nous voulons augmenter notre taux de recyclage, il faut aussi faciliter la tâche aux citoyens. Je ne demande pas avec mon postulat que chaque rue ou quartier soit complètement équipé en écopoints. Un lieu par secteur villageois est suffisant, et la Municipalité peut tenir compte de l'offre des commerces déjà en place, pour éviter les doublons.

Cela diminuera aussi l'affluence à la déchetterie qui se retrouve souvent congestionnée, certains habitants y venant uniquement pour apporter leurs emballages.

J'ai aussi souhaité laisser le point sur les briques alimentaires, même si la réponse a été donnée via l'interpellation de Monsieur Morier-Genoud. Cela laisse la porte ouverte pour l'avenir, si une filière s'ouvre dans la région.

Quant aux containers enterrés pour nos déchets incinérables, papier/carton et verre, leur développement est souhaitable pour les villages historiques où les locaux poubelles sont difficiles à mettre en place. Mais ce n'est pas le but de mon postulat, que de réclamer leur présence dans chaque quartier, il est préférable de conserver le domaine public pour les arbres, les bancs ou encore des places vélos.

Enfin, augmenter le recyclage c'est diminuer les cendres, sortant des incinérateurs, pour lesquelles de nouvelles décharges sont compliquées à mettre en place.

Vous pouvez le voir dans les dernières informations sorties dans les médias.

C'est pour ces nombreuses raisons, Mesdames et Messieurs, chère.s collègues, que je vous invite à accepter mon postulat.

M. Frédéric Willemin (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le rapport établi par le président de la commission apporte toutes les indications pour prendre position sur ce postulat.

La collecte de ces déchets (PET, alu, fer blanc et flacons) demande de la surveillance et le collecteur peut, en cas de présence de matière impropre, incinérer la totalité de la collecte. Sans surveillance, le taux de recyclage effectif risque d'être faible.

De plus, il existe un exutoire pour ces déchets. Il n'est pas nécessaire de se rendre à la déchetterie. En effet, ils sont soumis à la taxe d'élimination anticipée comprise dans le prix d'achat. Les commerçants, principalement les grands distributeurs, ont l'obligation de reprendre ces déchets sans obligation d'achat. Le retour de ces emballages dans leur magasin les ferait réfléchir à la matière à utiliser pour conditionner leurs marchandises.

Tous les exemples donnés lors de la commission étaient des demandes de confort. Selon le plan directeur, 116 écopoints sont encore à ériger dans la commune. Pour rappel, un seul écopoint coûte entre 80 à 100'000 CHF soit un total d'environ 10 millions de CHF à financer par la taxe forfaitaire.

Montreux Libre - Le Centre demande à la Municipalité d'encourager le service dans la mise en place des futurs écopoints et à renforcer la communication sur la gestion des déchets.

Mme Catherine Morel (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutient l'idée d'une commune disposant d'une infrastructure efficace pour le tri des déchets, ainsi que l'indique le rapport, un plan directeur des écopoints a déjà été présenté par la Municipalité en 2020. Le projet avance selon un calendrier établi par les services compétents en la matière. Ce postulat aura permis à la commission d'obtenir des informations et de débattre sur le sujet, ce qui constitue en quelque sorte une réponse aux préoccupations de notre collègue. Il nous paraît peu utile que la Municipalité y travaille en parallèle de son projet. Pour ces raisons le groupe UDC ne votera pas la prise en considération de ce postulat.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis que nous parlions à nouveau de la taxe forfaitaire qui doit selon le texte, financer les infrastructures communales. J'espère que la Municipalité pourra répondre à ma question lorsque nous avons déposé le budget, et peut-être que les réponses viendront lors des comptes. Est-ce que la commune a le droit de payer la taxe forfaitaire ? Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Laurent Gilliard (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au terme des discussions, c'est par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

Le vote du Conseil communal de Montreux est à égalité avec 40 OUI, 40 NON et 4 abstentions, M. le Président tranche et vote contre la prise en considération du postulat.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1. No Préavis No 04/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 317'000.00 au maximum, pour le financement des travaux de réfection de la toiture et de la structure du chalet d'alpage de Chessy ainsi que de la toiture et des façades du chalet locatif les Béviaux « La Gentiane ».

(Date de la commission : jeudi 7 avril 2022 à 19 h. 00 à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidente (Vert-e-s) : Mme Claudia Hischenhuber

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Elisabeth Wermelinger

MM. Jonathan Al Jundi, Laurent Gilliard, Dominik Hunziker, Olivier Mark, Benoît Ruchet, Quentin Talon, Yvon Welte

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En 2019 il y avait un préavis qui ressemblait beaucoup à celui-ci, c'était le 09/2019 il concernait aussi la réfection du toit des chalets. J'avais demandé à l'époque de pouvoir aller visiter ces chalets, mais ce n'était pas possible car il y avait de la neige. Comme par hasard cette année, il y a de nouveau de la neige. En plus c'est encore plus haut et je veux bien mettre les raquettes pour monter, mais après nous ne pourrons pas voir le toit. Je propose à la Municipalité de retirer ce préavis et de le redéposer quand il n'y aura plus de neige.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je compléterai les propos de mon collègue en relevant que la date de la commission suit immédiatement la séance de ce Conseil, ce qui rend tout de même difficile l'obtention de documents pour la commission, comme le dispose l'article 58 de notre règlement ces derniers devraient arriver au moins trois jours ouvrables avant la date de la commission. En l'occurrence, pour cette date, c'est impossible de faire une demande. Je souhaiterais qu'à l'avenir il n'y ait pas de commission qui soit fixée dans les trois jours qui suivent une séance du Conseil, car cela peut poser quelques problèmes techniques.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, il ne vous a pas échappé que nous sommes proche des vacances et la Municipalité a, d'une part, son propre rythme et ses propres contraintes concernant les préavis. Elle souhaitait, d'autre part, également ne pas repousser le traitement des éventuelles initiatives des membres de votre Conseil. Si vous prenez l'exemple le plus intéressant, à savoir ma direction, j'ai une commission demain, une lundi, une mardi et une jeudi prochain, étant entendu que je suis déjà pris le mercredi.

Pour pouvoir faire avec les vacances afin de vous laisser le temps de rapporter pour la prochaine séance, nous n'avons pas eu de choix dans la date. Comme vous le savez, nous essayons d'éviter de proposer des dates avant le lundi suivant la séance du Conseil communal, mais il y a diverses contraintes et il aurait été inconvenant de la part de la Municipalité de repousser l'étude des postulats et des motions. C'est pour cela que nous avons dû procéder de cette manière. Comme l'a rappelé Monsieur

Hunziker, c'est un préavis sans surprise et presque traditionnel, car déposé de manière régulière tous les 2-3 ans et nous ferons au mieux pour fournir des documents s'ils devaient être demandés.

Je pense que vous comprenez toutes et tous, que par respect envers le Conseil et à cause des vacances scolaires, il n'y a pas eu beaucoup de marge de manœuvre pour la Municipalité, ce qui explique que vous serez nombreux à être sollicités la semaine prochaine pour des commissions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2. No Préavis No 08/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 148'000.-, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux d'un montant de CHF 5'214.-, pour les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye.
(Date de la commission : lundi 25 avril 2022 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidente (UDC) : Mme Valérie Calderini

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Carole Clavadetscher, Béatrice Tisserand
MM. Yvan Aubord, Matthieu Burkhart, Yanick Hess, Josselin Lecoultré,
Pierre Loup, Cyril Pabst

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3. No Préavis No 10/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 466'000.00 au maximum, financé par le « fonds égouts », pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées défectueux situé en aval du chemin des Bonnettes à Brent et pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'amélioration du système d'évacuation des eaux de ruissellement de la route du Scex-de-Chernex.
(Date de la commission : mardi 12 avril 2022 à 19 h. 30, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Président (SOC) : M. Nicolas Büchler

Membres : Mmes Susanne Cornaz, Antoinette Loup
MM. Mathias Ekah, Christian Fürst, Mario Gori, Lionel Moyard, Frank Peters, Samuel Roch, Pierre-André Spahn

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4. Préavis No 11/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.00 au maximum pour la réfection et le réaménagement de la rue du Lac à Clarens (RC 780a) sur le tronçon compris entre La Maladaire (limite communale) et le carrefour avec la rue des Vaudrès.
(Date de la commission : lundi 11 avril 2022 à 20 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux).

Président (PLR) : M. Jörg Meyer

Membres : Mme Antoinette Loup

MM. Mathieu Ehinger, Mathias Ekah, Dominik Hunziker, Olivier Mark, Olivier Raduljica, Domenico Silleri, Vincent Tschopp, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Président

J'ai une précision à vous donner, il est inscrit dans le préavis que les oppositions à ce projet devaient figurer en annexe. Il s'agit là d'une erreur de plume et ces oppositions seront fournies à la commission.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Faire l'entretien de nos routes c'est bien, profiter de ces travaux pour faire coïncider d'autres travaux comme le remplacement des conduites souterraines c'est très bien, profiter de ces travaux pour intégrer dans le package une réduction de vitesse, un revêtement phono absorbant luxueux et une suppression de 20 places de parc sans solution de remplacement, ça c'est beaucoup moins bien.

Le groupe PLR s'étonne de la teneur et surtout des résultats des propositions de réponses aux deux oppositions. De plus, le préavis mentionne que les oppositions figurent en pièce jointes au rapport, ce qui n'est pas le cas et il est clair que la commission devra absolument avoir en mains ces deux oppositions pour pouvoir correctement faire son travail.

Concernant la première opposition, le groupe PLR s'interroge sur le fait que des propriétaires riverains demandent à ce que la vitesse soit abaissée de 60 km/h à 50 km/h devant leur propriété et que la Municipalité, sans broncher, accède à leur demande alors même que le projet de base élaboré par cette même Municipalité ne le prévoyait pas. Les raisons de cette réduction de vitesse ne sont pas claires et l'absence du texte de l'opposition ne nous aide pas à comprendre la proposition de réponse.

En tout cas, cette réduction ne semble pas pouvoir uniquement trouver une justification dans l'assainissement du bruit routier, étant donné d'une part et comme le rappelle le préavis, que le cadastre de bruit n'est toujours pas terminé, et étant donné d'autre part qu'un revêtement phonoabsorbant est prévu sur ce tronçon.

Concernant ce revêtement phonoabsorbant, là aussi, cela n'emporte pas la conviction. En préambule, il paraît utile de préciser qu'un revêtement phonoabsorbant est jusqu'à 50% plus cher qu'un revêtement normal et à une durée de vie deux fois plus courte qu'un revêtement normal. Le fait que la Municipalité entend poser un tel revêtement sur un tronçon où la densité d'habitation est faible et où les habitations sont relativement éloignées de la route surprend. Poser un revêtement phonoabsorbant sur ce tronçon représentera au final un surcoût de plusieurs centaines de milliers de francs par rapport un revêtement usuel.

Est-ce vraiment nécessaire à cet endroit ou est-ce un luxe disproportionné ? ne devrait-on pas au moins attendre le résultat du cadastre de bruit pour décider de la pose d'un tel revêtement ? ici visiblement, on prend la ceinture et les bretelles...

Le groupe PLR estime qu'un revêtement phonoabsorbant doit être utilisé aussi souvent que nécessaire, mais aussi parcimonieusement que possible et invite les commissaires à se pencher sur la proportionnalité de la mesure.

Concernant la seconde opposition émanant de l'ATE, le groupe PLR ne s'interroge pas mais plutôt s'étouffe sur le raisonnement qui a conduit à la suppression de 20 places de parc.

En effet, on lit dans le préavis que, je cite « l'ATE souhaite que seules les 20 places de stationnement supprimées soit remplacées ». Le Seigneur de la Palice aurait apprécié. On apprend ensuite que le projet mis à l'enquête prévoyait de remplacer ces 20 places de parc, mais, manque de bol incroyable, l'ATE ayant demandé à ce que la voie de bus soit conservée et la Municipalité ayant accédé à cette demande, elle s'est vue contrainte, contre son projet mis à l'enquête et contre la volonté prétendue de l'ATE, de supprimer 20 places de parc sans chercher de solutions de remplacement, en arguant, cerise sur le gâteau, que ces 20 places de parc n'étaient de toute manière pas idéalement placées... Tout le monde est donc content, circulez, il n'y a rien à voir, et circulez, puisqu'il n'y a plus de place de parc. Apparemment, la recherche de solutions de remplacement pour ces places de parc ne semble pas avoir été très approfondie. Le groupe PLR regrette cet état de fait et rappelle soit dit en passant que même une voiture électrique doit se parquer.

On se demande aussi au passage pourquoi les VMCV n'ont pas formulé d'opposition au projet initial et que seul l'ATE a réagi pour la ligne de bus, mais la Municipalité pourra sans doute répondre à cette interrogation en séance de commission.

En attendant la transmission des oppositions et les travaux de la commission, le groupe PLR estime à ce stade que les réflexions urbanistiques de ce préavis sont insuffisantes et que les réponses aux oppositions laissent sans doute à désirer.

Sans autres explications rationnelles et convaincantes lors de la commission, le groupe PLR suggèrera à la Municipalité de retirer et de retravailler ce préavis.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Müller, vous m'avez ôté les mots de la bouche, j'appuie entièrement tous vos propos, à la virgule près. Je n'ai pas besoin de les répéter, je vais juste revenir sur la manière dont ont été formées ces oppositions, pour que notre commissaire puisse travailler en toute connaissance de cause. Je souhaite savoir si le processus a bien été que, l'ATE a demandé à ce que les 20 places de parc soient maintenues mais aucune autre ajoutée, et que comme par magie la Municipalité a facilement levé l'opposition, alors que pour une demande de 20 places de vélo derrière le 2m2c cela paraît beaucoup plus compliqué et cela ne se passe pas de la même manière.

Si c'est une façon de faire avec une entente sous la table, d'émettre une fausse opposition et que la Municipalité la lève, je trouve cette manière de procéder carrément machiavélique. J'espère que ce n'est pas le cas, mais je pense que je serai déçu car il y a d'autres coups de ce genre qui nous attendent sur le territoire, et je vous le dis tout net, je ne veux absolument pas que nous devenions un Lausanne numéro deux. Si le but d'une partie de ce Conseil et de cette Municipalité est de tuer la voiture partout où elle le peut, j'espère que d'autres collègues se joindront à moi pour s'opposer à cette manière de faire.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste revenir sur la question des oppositions qui ne se trouvent pas en annexe. Effectivement notre pratique, généralement, c'est de ne pas joindre ces oppositions, c'est ce qui a été fait pour cet objet, malheureusement il y a eu cette coquille dans le Préavis où il était indiqué que les oppositions seraient jointes. Nous prenons note du souhait des commissaires de les avoir in extenso et elles seront mises à disposition de la commission prochainement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1. Rapport-préavis No 05/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour l'édition 2023.

(Date de la commission : mardi 12 avril 2022 à 19 h. 00 à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidente (Vert-e-s) : Mme Géraldine Torchio

Membres : Mmes Florine Dériaz, Susanne Lauber Fürst, Laurence Sierro, Elisabeth Wermelinger

MM. Ihab Al Jundi, Jonathan Al Jundi, Laurent Gilliard, Angelo Giuliano, Tal Luder

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à cette séance, je souhaiterais demander à Monsieur le Municipal qui est représenté dans la fondation MAG, de nous fournir les statuts et le règlement de fonctionnement de la fondation MAG, car je n'ai absolument rien trouvé sur le site.

J'ai aussi fait une recherche sur le registre du commerce, bien que ce soit indiqué dans le préavis, je souhaite vous signaler que les membres actuels ne sont encore pas notifiés au niveau du registre du commerce. Si vous pouviez peut-être accélérer ce processus, puisque nous allons quand même voter sur une subvention annuelle de CHF 95'000.- pour 2022, une deuxième pour 2023 et une demande de pérennisation. Je trouve que c'est la moindre des choses si ces points pouvaient être en règle.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

De mon côté je dépose la demande pour que lors de la prise de décision, les commissaires soient seul sans représentation de la Municipalité.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part je voudrais obtenir, pour la commission, l'inventaire des œuvres que détient le MAG ainsi que leur valeur.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.2. Rapport-préavis No 09/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 80'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics 2022, à financer par crédit complémentaire au budget 2022, et des années suivantes.

(Date de la commission : jeudi 14 avril 2022 à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Président (DA) : M. Pierre Loup

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Stanislava Pampurik

MM. Nicolas Büchler, Léonard Dolivo, Tal Luder, Philippe Morier-Genoud, Benoît Ruchet, Omar Soydan, Frédéric Willemin

M. le Président ouvre la discussion.

M. Léonard Dolivo (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite simplement demander des compléments d'information dans la perspective de cette commission, notamment des compléments d'information factuels sur le dossier de la manifestation, dans la mesure du possible concernant :

- Le détail des différents postes du budget des dépenses (un exemple parmi les autres : une répartition plus précise pour les 185'000 francs comptés sous l'intitulé « marketing et communication ») ;
- Toujours s'agissant du budget des dépenses, les prestataires déjà connus ou envisagés pour chaque catégorie ;
- Les partenariats déjà mis en place ;
- Les prix et les catégories des billets pour le public.

Je me réjouis de siéger et vous remercie d'avance pour ces informations.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1. Postulat de M. Quentin Talon : « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales ».

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher·e·s collègues

Ce postulat traite des droits sociaux. Ceux-ci sont censés garantir le respect de normes minimales pour la survie matérielle et psychologique ; ils sont censés protéger les individus et les familles entre autres choses contre la faim, l'extrême pauvreté, la précarité du logement, l'exploitation, l'isolement et devraient garantir le droit de l'individu à bénéficier d'une part minimale de la richesse sociale sous forme de soins de santé, d'éducation et de sécurité sociale. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2019, la pauvreté touchait quelque 735'000 personnes. Et quelque 600'000 personnes vivaient tout juste au-dessus du seuil de pauvreté, dans des conditions financières très précaires. Ainsi, dès avant la crise du coronavirus, plus d'une personne sur six en Suisse arrivait à peine à joindre les deux bouts dans sa vie quotidienne. Cette précarité a encore été aggravée par la crise sanitaire. Caritas, dans une récente étude¹, nous en rappelle les causes : logements trop chers, primes d'assurance maladie ruineuses, salaires trop bas, permis de séjour et conditions de travail instables ainsi que des offres d'accueil extra familiales inadaptées.

Comme le rappelait Alessandro Pelizzari, directeur de la HETSL, dans une tribune écrite dans 24 Heures le 13 janvier 2022, « beaucoup de ces personnes, majoritairement des femmes et des travailleurs migrants, ne font par ailleurs pas valoir leurs droits aux prestations sociales »².

Le problème soulevé par ce postulat concerne spécifiquement la question du non-recours aux prestations sociales (ci-après « non-recours »). L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) définit le non-recours de la manière suivante :

« Le non-recours à l'aide sociale joue un rôle important dans les réflexions sur l'efficacité des aides de l'État. Les personnes qui figurent dans la statistique de la pauvreté pourraient, pour une partie d'entre elles, compte tenu de leur situation financière, prétendre à des prestations de l'aide sociale, et pourtant elles ne font pas valoir leur droit. »

L'ampleur du problème en Suisse a notamment été illustrée par une étude de la Haute école spécialisée bernoise qui concluait en 2016 du fait que 26,3% des ayants droit à l'aide sociale dans le canton de Berne n'y recouraient pas. Ces résultats s'inscrivent dans la norme des études produites en Suisse et dans les autres pays européens depuis plus de vingt ans : le taux de non-recours à des prestations sociales (subsidés, aide au logement, bourse d'études, prestations complémentaires, subventions publiques, AI, aide sociale, etc.) oscille entre 20 et 50 % suivant les droits sociaux concernés. Il s'agit par ailleurs d'une « économie » gigantesque faite par les collectivités publiques sur le dos des plus pauvres à partir du moment où le non-recours ne relève pas, dans l'immense majorité des cas, d'un choix « rationnel » ou d'un quelconque lien avec la « responsabilité individuelle », mais bien plutôt de multiples facteurs qui sont de la responsabilité de ces mêmes collectivités.

En effet, les raisons pour lesquelles les personnes les plus précaires ne peuvent pas faire valoir leurs droits sociaux ont été établies précisément par de multiples recherches menées auprès des travailleurs.euses sociales et des potentiels bénéficiaires³:

- Non-connaissance des prestations existantes (manque d'accès à l'information, langue, etc.)
- Extrême complexité et lenteur des systèmes et des procédures administratives
- Longueurs des procédures, phobies administratives, découragement
- Craintes pour les personnes désirant déposer une demande de naturalisation de ne pas pouvoir le faire parce qu'elles ont bénéficié d'une aide sociale quelconque
- Refus de se soumettre à un système de contrôle tatillon, froid et symboliquement violent, crainte de potentielles sanctions ou de remboursements
- Stigmatisation sociale et honte
- Volonté d'autonomie qui regroupe notamment les raisons suivantes : le souhait de s'en sortir soi-même, le refus de dépendre de l'aide sociale et d'être considéré comme un assisté (20 % des cas selon une étude nationale menée en France, 2020)

Il est évident que la commune de Montreux ne saurait régler ce problème à elle seule, ne serait-ce que parce que les prestations sociales découlent de lois et règlements traduits par des mesures cantonales ou fédérales et que les solutions de fond doivent être trouvées à ces niveaux institutionnels.

L'ensemble des cantons romands bénéficient par exemple depuis 2021 d'un site internet permettant à tout un chacun d'évaluer ses droits sociaux

(<https://www.jestime.ch/>), projet de la HES-SO et mené par l'HETSL et l'HEGArc financé par une Fondation privée.

Il n'en demeure pas moins que notre commune contribue par des prestations dont elle est elle-même dispensatrice (aide au logement, diverses subventions pour des soins, des activités sportives, aides complémentaires, soutien aux associations actives dans l'aide à la précarité, au handicap, aux discriminations, etc.), mais aussi pour soutenir nos concitoyen·ne·s par rapport aux prestataires et prestations externes à la commune. En outre, de manière subsidiaire au dispositif social en place, notre commune devrait apporter l'aide qui fait défaut pour que nos concitoyennes et concitoyens puissent vivre dignement et dispenser de l'information en menant une réflexion notamment sur l'efficacité, l'adéquation et le degré de réalisation des objectifs définis pour les Agences d'assurances sociales (AAS).

En vertu de ce qui précède, nous invitons la Municipalité à s'engager dans la lutte contre la précarité et la précarisation grandissante des individus et des familles à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre le non-recours aux prestations sociales financières et non-financières qui pourra notamment comporter, de manière non exhaustive, les éléments suivants :

- A. Une série de décisions et d'actions concernant les prestations relevant directement de la commune (notamment la mise en place de l'automatisme des prestations communales)
- B. La poursuite d'une réflexion en réseau avec les principaux acteurs associatifs actifs sur le territoire montreusien dans le domaine des prestations sociales, dont la Plateforme Précarité Riviera, afin d'établir les besoins en matière de lutte contre le non-recours et, cas échéant, l'ouverture d'une ligne budgétaire afin de financer les mesures adéquates (subventionnement associatif – contrat de prestation)
- C. Un travail en réseau avec les communes du district afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une politique intercommunale en la matière, notamment par réflexion coordonnée au niveau de l'ARAS au sujet des Agences d'assurances sociales de l'ARAS Riviera.
- D. L'ouverture de lignes budgétaires concrètes (personnel, subventions, actions, tout ménage, traductions, etc.) ou le renforcement de lignes budgétaires existantes dans ces domaines.

Compte tenu de l'importance et de la complexité du sujet, le/la postulante est conscient/e que celui-ci ne peut être traité dans l'urgence, et invite le conseil à renvoyer cet objet en commission.

Aussi, le/la postulante souhaite que ce postulat débouche sur des mesures concrètes dans le cours de cette législature, sans forcément attendre une réponse dans l'année qui vient.

1 https://www.caritas.ch/fileadmin/user_upload/Caritas_Schweiz/data/site/was-wir-sagen/unsere-position/positionspapier/2021/positionspapier_suisse_sans_pauvrete_fr.pdf

2 <https://www.24heures.ch/un-vrai-archipel-des-precarites-dans-le-canton-de-vaud-769648453795>

3 La lecture de Tabin Jean-Pierre et al., "Rapport final n° 81376/2 Usages, Usagers et Usagères de la Plateforme Précarité Riviera / enquête bénéficiaires" (15 janvier 2021), qui concerne spécifiquement la Riviera, est vivement recommandée. Disponible en ligne ici : https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/prestations/81376-2_Rapport_final_210115.pdf

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- **Réponse à l'interpellation de M. Tal Luder : « Déroulement des cérémonies funèbres au cimetière de Clarens »**

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La réponse me satisfait, je remercie Madame la municipale Irina Gote, ainsi que le chef de service Monsieur Aubord, de m'avoir donné des informations supplémentaires suite à notre discussion à propos de ce sujet.

Je suis satisfait de voir que, d'une part, la plainte n'était pas qu'une dénonciation infondée de la part d'un citoyen et d'autre part que la Municipalité a pris au sérieux ce qu'elle avait à faire, tout en protégeant son employé. Des actions sont en cours et cela permettra à notre commune d'avoir une meilleure qualité d'accueil durant les cérémonies funèbres qui sont des moments particuliers et uniques, et que chacun a le droit de vivre en toute sérénité avec sa famille et ses proches.

11.1. Interpellation de M. Olivier Müller intitulée « Petits projets – Grands effets : ça avance ou pas ? »

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Il existe de nombreux projets montreusiens dont l'état d'avancement n'est pas connu à ce jour et la présente interpellation concerne quelques-uns de ces projets situés essentiellement les zones urbaines à Montreux ou à Clarens.

Ces projets sont-ils enfouis au fond du garage, coincés dans un bouchon ou alors prêts à démarrer ?

L'objectif de la présente interpellation est d'y voir un peu plus clair sur l'état actuel de ces projets, parfois petits par leur taille, mais grands par les effets positifs et attendus de la part de la population montreusienne.

Pour info, j'ai regroupé l'ensemble des questions tout à la fin de l'interpellation.

1er projet ; la baignade à Montreux Centre

Le 23 mai 2018, le Conseil communal de Montreux a voté à l'unanimité le rapport 20/2018 de la Municipalité en réponse au postulat Buholzer « Montreux : plage et points de baignade »

Ce rapport présentait les intentions municipales en matière de baignade, notamment un projet de réaménagement de la zone de l'ancien débarcadère au bas de l'avenue Nestlé et un autre projet permettant d'autoriser à nouveau l'accès aux baigneurs au droit de la piscine du Casino, à la plage avec chaises longues qui est peut-être la seule plage du monde où la baignade est interdite...

Le rapport, daté du 27 avril 2018, il y a 4 ans, indique, je cite : « Ces deux derniers projets devraient faire l'objet, très prochainement, de préavis d'investissements en vue de réaliser les aménagements prévus. »

2ème projet : L'accueil collectif de la petite enfance aux Vergers 4 à Clarens

Le préavis No 05/2021, approuvé à l'unanimité par le conseil communal le 21 avril 2021, prévoyait l'ouverture de l'accueil de la petite enfance à Vergers 4 pour 64 enfants le 3 janvier 2022 ou au plus tard le 15 août 2022. A ce jour, il semble que les travaux

n'avancent pas et que les échafaudages posés depuis longtemps à Vergers 4 servent plus aux araignées qu'aux ouvriers.

Sujet très voisin, à Vergers 2 cette fois ci, dans les divers rapports et prises de parole suite au postulat Giovanna, l'éventualité d'une location à Vergers 2 avait été évoquée par des conseillers communaux et la Municipalité n'avait pas formellement commenté cette éventualité de location, ce qui m'amènera à poser une question à ce sujet.

3ème projet : Piétonisation de la partie basse de la rue de l'église catholique

Lors de la séance de commission du 5 juillet 2021 pour le postulat que j'ai eu l'occasion de déposer « Pour une rue de l'église catholique à 30 km/h », la Municipalité avait informé les commissaires d'un concept qui était alors à bout touchant avec une piétonisation de la partie basse de la rue, profitant d'un projet immobilier dont le permis de construire devait être délivré à fin 2021. La Municipalité avait en outre confirmé que, quel que soit le statut de la délivrance du permis de construire du projet immobilier, il y avait de toute manière une volonté de la Municipalité d'avancer vers une piétonisation dans des délais courts. Ces informations m'avaient alors amené à retirer mon postulat.

4ème projet : le réglage des feux rouges piétons du carrefour de la Paix à Montreux.
Aux petits maux, les très grands remèdes.

Suite à l'interpellation Huys du 8 septembre 2021 « Place de la Paix, feux de circulation, quel désordre, surtout pour la traversée des piétons », la Municipalité avait alors confirmé le 10 novembre 2021 que les piétons étaient désormais invités à traverser les 3 rues en même temps, lorsque les feux passent au vert. ». Des petits pas pour les piétons, des grands pas pour les montreusiennes et les montreusiens. Une victoire relayée en grande pompe sur les réseaux sociaux, enfin, ce feu re-fonctionne ! Victoire ! ou du moins, croyait-on.

En effet, j'ai constaté de manière récurrente que c'était parfois toujours la gabegie la plus totale, en particulier lors de fortes affluences. J'en avais une fois oralement touché un mot au Municipal concerné, mais pas d'amélioration visible.

Par exemple samedi 26 mars passé à 16h18, les feux piétons n'étaient pas synchronisés, les deux passages piétons traversant la Grand-Rue étaient bloqués au rouge et l'attente était très longue tandis que le feu traversant la Rue de la Paix était soudainement passé au vert. Résultats des courses : des dizaines de piétons excédés ont traversé la Grand-Rue au rouge, croisant des conducteurs excédés aux aussi par cette désobéissance civile à la limite de l'excusable. En chronométrant la durée du feu rouge piéton, celui était de 1'45", pas sûr que cela soit conforme aux normes en la matière...il me semble que la fonction première d'un feu rouge est de garantir la sécurité de tous, ce n'est à priori pas le cas à cet endroit.

Voici mes questions à l'attention de la Municipalité :

Question 1 : Concernant la baignade et le projet de réaménagement de la zone de l'ancien débarcadère au bas de l'avenue Nestlé, quel est le statut de ce projet et quand pourrons nous espérer enfin nous baigner là-bas ?

Question 2 : Baignade toujours, concernant l'accès aux baigneurs vers la plage du Casino, pourront nous nous y baigner cet été ? et si non, pourquoi et quand cela sera-t-il possible ?

Question 3 : Concernant Vergers 4, est-ce que la Municipalité confirme l'ouverture de l'accueil collectif de la Petite Enfance lors de la rentrée d'août 2022 ? et si non, pourquoi ?

Question 4 : A Vergers 4 toujours, l'espace extérieur à disposition sur cette parcelle est de 3m² par enfants si tout ce petit monde sort en même temps. Est-

ce que la Municipalité a envisagé, pour autant que cela soit possible, de louer les jardins de Vergers 2 afin de tripler l'espace jardin à disposition pour nos enfants ?

Question 5 : Concernant la rue de l'église catholique, où en est le projet immobilier et où en est le projet de piétonisation de la partie basse de la rue ?

Question 6 : Concernant les feux piétons du carrefour de la Paix, est-ce que les feux sont aux normes et surtout, est-il possible de faire en sorte que les trois feux piétons soient toujours simultanément au vert, permettant ainsi aux piétons de traverser partout en même temps.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les questions abordées dans l'interpellation, non adressées en avance, abordent des sujets hétérogènes, techniques et impliquant différents dicastères. Les réponses vous seront apportées ultérieurement par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre souhaite féliciter le Président de notre assemblée Monsieur Vincent Haldi, ainsi que tous les membres du bureau, du GLOBE et toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des dernières élections. En effet, grâce aux nouvelles mesures prises, Montreux a pu livrer les résultats de cette élection dans les temps, contrairement à ce qui s'était passé durant les précédentes élections à la proportionnelle. Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce réel succès, nous pensons qu'elles méritent nos applaudissements.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Le Président

Merci beaucoup Monsieur Gétaz mais comme vous l'avez dit je tiens à préciser qu'il s'agissait d'un succès collectif et je renouvelle mes remerciements, aux anciens Présidents du Conseil qui ont apporté leur expérience lors de ce dépouillement, je remercie également la Municipalité et l'administration générale, c'est grâce à ce travail d'équipe que nous avons obtenu les félicitations du bureau électoral cantonal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, ainsi que de déposer les bouteilles de PET dans la poubelle de tri. Merci également de relever vos tablettes.

Je vous donne une information qui vous sera utile pour les prochaines séances, je vous rappelle que la borne du parking du collège se bloque à partir de minuit. Si vous n'êtes pas sorti avant minuit, vous restez ici.

Il est 22h25, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à **20h00** à l'Aula de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Vincent Haldi

Céline Morier

Conseil communal de Montreux
A l'attention de Monsieur
Vincent Haldi, Président
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Montreux, le 17 mars 2022

Concerne : Préavis de la Municipalité no 01/2022 relatif au soutien communal pour les travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux Riviera

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Pour donner suite à votre décision prise le 2 mars dernier, nous tenons, au nom de la Fondation Maison Visinand, de son Conseil, de son équipe de fonctionnement et des artistes qui s'y produisent ou y exposent à vous remercier pour votre soutien.

Grâce à votre décision, nous pouvons nous lancer pleinement dans ce beau et ambitieux projet. Nous pourrons ainsi accueillir nos visiteurs et spectateurs dans un lieu chaleureux et convivial, représentant dignement la vocation et l'engagement culturel de la Maison Visinand.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir prochainement à une exposition ou un spectacle, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, nos sincères pensées.

Fondation Maison Visinand


Khany Hamdaoui
Directrice générale et artistique


Florence Pillon
Administratrice et Responsable artistique CCMV

Madame,
Mélanie Nicollier
Avenue de Collonge 38
1820 Territet

Monsieur le Président
du Conseil Communal de Montreux
Vincent Haldi
Grand Rue 73
1820 Montreux

Territet, le 23 mars 2022

Démission du Conseil Communal

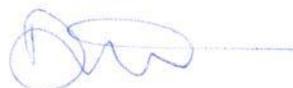
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par la présente, je vous informe avec regret de ma démission du Conseil Communal. Ne pouvant, dans l'immédiat, assurer parfaitement mon rôle de conseillère tel que je le perçois, je fais le choix de céder ma place à un ou une collègue qui pourra pleinement s'investir dans cette mission.

Je vous souhaite à tous, une excellente législature et vous remercie de la confiance qui m'a été accordée. Montreux est entre de bonnes mains.

Dans l'espoir de vous retrouver ultérieurement ou à d'autres occasions, recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes cordiales salutations.

Mélanie Nicollier





COMMUNE DE
MONTREUX

Bureau du Conseil communal
Monsieur Vincent Haldi
Président du Conseil communal
Rue du Marché 8
1820 MONTREUX

M U N I C I P A L I T É

Montreux, le 22 mars 2022
ag@montreux.ch

**Modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires »
Procédure d'adoption par les Conseils communaux
Nominations des commissions ad hoc**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les membres du Bureau,

Les neuf Communes de la Riviera et celle de Villeneuve sont partenaires du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires » en vigueur.

La Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) a démarré le processus de révision dudit règlement courant 2020, confiant cette tâche au Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Un avant-projet d'entente intercommunale selon l'article 109a et suivants de la Loi sur les communes (LC), formalisé par le biais d'une convention, et d'un règlement selon l'art 3^{bis} de la Loi sur les impôts communaux (LCom) a été élaboré par le SAI, puis a été soumis à la CITS, aux Municipalités des Communes de la Riviera et de Villeneuve, ainsi qu'à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes du Canton de Vaud et ce, entre fin 2020 et le printemps 2021.

L'avant-projet susmentionné a été adapté courant 2021, à la suite de ces consultations.

La procédure relative à l'adoption ou à la modification d'une entente intercommunale est fixée à l'article 110 de la Loi sur les communes (LC), alinéas 3 à 8, et notamment :

- l'alinéa 4 qui précise que « *Avant de conclure ou de modifier la convention avec les municipalités des communes parties, la municipalité soumet l'avant-projet de texte au bureau du conseil, qui nomme une commission.* » et
- l'alinéa 5 qui indique que « *La commission nommée adresse à la municipalité sa réponse à la consultation.* ».

Madame,
Mélanie Nicollier
Avenue de Collonge 38
1820 Territet

Monsieur le Président
du Conseil Communal de Montreux
Vincent Haldi
Grand Rue 73
1820 Montreux

Territet, le 23 mars 2022

Démission du Conseil Communal

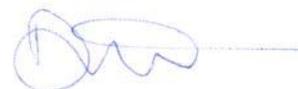
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par la présente, je vous informe avec regret de ma démission du Conseil Communal. Ne pouvant, dans l'immédiat, assurer parfaitement mon rôle de conseillère tel que je le perçois, je fais le choix de céder ma place à un ou une collègue qui pourra pleinement s'investir dans cette mission.

Je vous souhaite à tous, une excellente législature et vous remercie de la confiance qui m'a été accordée. Montreux est entre de bonnes mains.

Dans l'espoir de vous retrouver ultérieurement ou à d'autres occasions, recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes cordiales salutations.

Mélanie Nicollier



Benoît Ruchet
Avenue des Planches 8 B
1820 Montreux
ruchet.b@gmail.com
+41 78 889 68 17

Montreux, le 4 avril 2022

Conseil Communal de Montreux
M. Vincent Haldi
Président
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Démission de la COFIN

Monsieur le Président,

Par ces quelques lignes, je souhaite vous faire part de ma décision de me retirer de la commission des finances de notre Conseil. À la suite d'une formidable opportunité professionnelle considérablement chronophage, je n'ai malheureusement plus suffisamment de temps à consacrer à cette commission permanente et au travail conséquent que représente un tel engagement.

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil pour la confiance accordée, ainsi que mes collègues de COFIN pour les échanges sereins et enrichissants auxquels j'ai eu la chance de participer dans un contexte économique complexe et sous bien des aspects incertains avec des enjeux capitaux.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Benoît Ruchet
Conseiller communal

Copie à : - Mme Laurence Sierro, président de la COFIN
- M. Olivier Mark, président du groupe PLR

Michel Pétermann-Pellaz & Simon Favez
Rue Industrielle 27
1820 Montreux

Montreux, le 04 avril 2022

Monsieur
Vincent Haldi
Président du Conseil communal
Rue Industrielle 10
1820 Montreux

Terrasse dangereuse et illégale du Z bar, Rue du Marché 16 à Montreux

Monsieur le Président du Conseil communal,

Depuis janvier 2021, les soussignés ont eu des échanges de courrier et des entretiens stériles avec la Commune de Montreux.

Enfin, nous avons été convoqués le 11 janvier dernier pour une rencontre avec le Municipal M. Piemontesi, Mme Engnersson la Cheffe de la Police du Commerce, le capitaine Gattone de Police Riviera ainsi que le gérant du Z bar. Lors de cette rencontre, les autorités présentes nous ont annoncé qu'elles allaient rapidement statuer sur l'installation définitive d'une partie des terrasses actuellement en situation provisoire à Montreux, dont la terrasse litigieuse du Z bar.

Qu'en est-il à ce jour ? Car, malgré la promesse d'une décision rapide, nous n'avons toujours pas de nouvelles de la Municipalité. Entre temps, une nouvelle fondamentale est tombée le 17 février dernier : les restrictions COVID imposées aux restaurateurs ont été levées permettant aux clients un accès libre aux divers établissements. Ce qui signifie que les terrasses provisoires n'ont plus lieu d'être et celles qui seront pérennisées doivent être régulièrement mises à l'enquête publique.

Ceci dit, et comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, ce qui cause des problèmes aux habitants de notre quartier depuis deux ans c'est la terrasse du Z bar. **Car, en plus de son illégalité (elle bloque entièrement le trottoir), elle est dangereuse pour les piétons, dont les enfants de l'UAPE Scoubidou. En effet, quatre fois par jour des enfants en groupes se rendent au collège d'Etraz en**

étant mis en danger par cette terrasse qui leur impose une traversée de la route en diagonale ! (cf. photos ci-après). Route empruntée par de nombreux véhicules non bordiers !

Enfin, contrairement aux deux autres terrasses de restaurants qui entourent nos immeubles, celle du Z bar engendre du tapage nocturne récurrent jusqu'à 2h du matin, n'étant absolument pas gérée correctement par son tenancier. Au dire de ses hôtes, ce dernier ne demanderait jamais à ses clients de faire moins de bruit à partir de 22 heures. Nous n'allons pas épiloguer d'avantage sur la gestion de cet établissement. Mais voici pour mémoire un certains nombres d'irrégularités relevées et constatées en 3 ans d'existence :

- ouverture illégale en mars 2020 ;
- heures de fermetures non respectées ;
- porte ouverte avec musique en été qui se diffuse dans le quartier ;
- tables et chaises posées dans la rue en prolongation de la terrasse lorsqu'il manque de places ;
- des « afters » ont régulièrement lieu jusqu'à 5h30, par exemple le samedi 27.02.22.

En résumé, nous constatons :

- un non respect des lois sur le bruit ;
- un non respect des horaires d'ouverture ;
- un non respect de la distanciation sociale, (constaté le 25 juin 2021 par police) ;
- un danger pour les piétons, dont les enfants de Scoubidou et des deux écoles voisines ;
- déchets, dont des mégots de cigarettes, jonchent l'environnement de l'établissement.

Depuis notre dernière réunion de janvier dernier, il y a toujours du bruit occasionné par des clients, parfois jusqu'à la fermeture à 02 h du matin. D'ailleurs, nous avons encore dû appeler la patrouille de Police Riviera le vendredi 4 mars à 23h15, ainsi que le mardi 8 mars à 0h15.

De toute évidence, malgré les avertissements de la Police du commerce et de Police Riviera, le tenancier de ce bar continue de contrevenir à la législation et aux règles de bon voisinage. D'ailleurs, de nombreux habitants du quartier ont le sentiment d'être abandonnés dans une zone de non-droit où les autorités privilégient les fêtards et les personnes alcoolisées de la région aux familles du quartier.

Dans les plus brefs délais, nous attendons de la Commune une décision ferme au sujet de cette terrasse illicite et dangereuse : ci-dessous des images du toit qui s'est effondré sur un simple coup de vent dans la nuit du 19 mars et réparée sommairement le dimanche suivant.

En cas d'issue défavorable au voisinage, nous serons obligés d'utiliser la voie juridique afin que la loi soit appliquée. Et, le cas échéant, nous ne manquerons pas d'en informer la presse. En effet, nous avons eu beaucoup de patience en ayant envoyé 6 courriers à la Commune depuis janvier 2021 !

En attendant votre décision finale, nous vous demandons fermement, avec effet immédiat, de limiter l'usage de cette terrasse selon les horaires suivants :

- **fermeture à 22h en semaine ;**
- **vendredi et samedi fermeture à 23h.**

Pour terminer et contrairement à ce que vous affirmez, il n'y a pas que 2 personnes excédées par les nuisances de ce bar mais tout un quartier, et cette fois nous allons vous mettre une annexe avec les noms et adresses des personnes qui nous soutiennent. **Et ce que vous devez aussi savoir c'est que certains n'osent pas signer de peur de représailles**, voilà ce que produit votre gestion politique inadéquate de cette terrasse de bar.

Dans l'attente de vos nouvelles nous vous transmettons nos meilleures salutations.



Michel Pétermann



Simon Favez

Copies à :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal de l'Economie de la culture et du tourisme, Grand-Rue 73, 1820 Montreux
- Mme V. Egnersson, Responsable de la Police du Commerce, Rue du Lac 118, 1815 Clarens
- Capitaine Clerc, Chef opérationnel à la Police Riviera, Rue du Lac 118, 1815 Clarens
- M. Bernard Degex, Comité de direction Association Sécurité Riviera, Rue du Lac 118, Case Postale 434, 1815 Clarens

Annexe mentionnée



Le toit dangereux de cette terrasse n'a pas tenu un coup de vent nocturne !



Les piétons privés de trottoir entrent en conflit avec les véhicules !

Ci-dessous : les « montreusiens » du voisinage du Z bar qui soutiennent le courrier de Simon Favez et Michel Pétermann du 04 avril 2022 adressé au Président du Conseil communal de Montreux.

Nom	Prénom	Rue et n°	Signature
Uson	Castro Reyes	Rue Industrielle 27	
Pinto	Lorena	industrielle 27	
Favez	Simon	industrielle 27	
CASTRO	Lorena	Rue Industrielle 27	<u>Castro Lorena</u>
Pellaz	Isabelle	Rue Industrielle 27 1820 Montreux	
Pétermann	Michel	Rue Industrielle 27 1820 Montreux	
Borelli	Genevieve	27 Rue Industrielle 1820	

Ci-dessous : les « montreusiens » du voisinage du Z bar qui soutiennent le courrier de Simon Favez et Michel Pétermann du 04 avril 2022 adressé au Président du Conseil communal de Montreux.

Nom	Prénom	Rue et n°	Signature
Weber	Delphine	Rue Verange 28 1820 Montreux	Delphine Weber
Eliane	Demartis	Rue Industrielle 25 1820 Montreux	Demartis
Marcia	Sumi	Rue Industrielle 25 / 1820 Montreux	Sumi
Magali	Demusc	Rue du Port 23 1820 Montreux	Demusc M.
A. Demort		Rue Industrielle 1820 Montreux	Demort
Polo	Jean-Pierre	Rue de la Cornaz 1820	Polo
Flamini Givran		Rue Industriel 25 - 1820 Montreux	Flamini Givran

Annexe 7 Intervention M. Luder, illustration 1



Accueil

BIENVENUE SUR LE SITE INTERNET DE L'ASR !

Incarnant une forme nouvelle d'action publique, l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) constitue une organisation régionale de sécurité publique pionnière. Elle regroupe quatre services de secours: Ambulance Riviera, Police Riviera, ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut (protection civile) et SDIS Riviera (incendie et secours), ainsi que la Direction et les Services généraux (administration).

Afin d'améliorer l'expérience utilisateur, nous avons entièrement repensé notre site Internet afin de vous offrir une plateforme unique pour l'ensemble de nos services, tant administratifs qu'opérationnels. Vous pourrez dorénavant accéder à un large panel d'informations en lien avec la sécurité publique de notre région.

Guichet virtuel

Notre nouvelle plateforme vous permet également d'accéder rapidement à des prestations administratives en ligne au moyen du "guichet virtuel". En créant votre compte personnel, vous pourrez ainsi suivre l'ensemble de vos démarches administratives et leur avancée.

Nous vous souhaitons une bonne visite sur nos pages !

Illustration 2

AIDE AUX VICTIMES

Toute personne qui a été victime en Suisse d'une infraction portant atteinte à son intégrité physique, psychique ou sexuelle, a le droit de bénéficier d'une aide et d'un soutien.

L'aide aux victimes vous aide par exemple dans les cas de :

- Menace
- Violence au sein de la famille
- Violence domestique
- Dommage corporel
- Traite des êtres humains
- Vol avec violence
- Harcèlement sexuel
- **Harcèlement de rue**
- Harcèlement
- Abus sexuel
- Tentative de meurtre
- Viol
- Accident de la circulation
- Mariage forcé
- Autres situations

Si vous êtes victime, vous avez la possibilité de prendre contact avec un centre de consultation, qui vous renseigne sur vos droits, vous aide à surmonter ce qui s'est passé et vous apporte un soutien supplémentaire. Des spécialistes vous conseilleront de manière confidentielle, anonyme et gratuite.

CONSULTATION POUR L'AIDE AUX VICTIMES

Violences et discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ

Pour les personnes LGBTIQ (lesbienne, gay, bisexuelle, trans*, intersexe, queer ou en questionnement) qui font face à de l'homophobie, de la lesbophobie, de la biphobie ou à de la transphobie que ce soit en milieu scolaire, social, professionnel, familial ou dans l'espace public, vous avez la possibilité de vous adresser à différentes associations de ressources pour les victimes. De plus amples informations se trouvent [ici](#).

Vous désirez porter plainte ou vous entretenir avec un·e agent·e de police?

Dans ce cas, nous vous proposons de remplir le formulaire de contact en ligne afin qu'un·e de nos agent·e·s de police sensibilisé·e à la problématique prenne contact avec vous.

FORMULAIRE DE CONTACT CONFIDENTIEL

Vous avez également la possibilité d'adresser votre demande par écrit au [Ministère public d'arrondissement de l'Est-vaudois](#).

NUMEROS D'URGENCE

Vous subissez des menaces ou des violences?

Composez le :

117

La police saura vous protéger ou vous mettre en sécurité. Intervenez aussi si vous connaissez des personnes confrontées à la violence.

144

En cas d'urgence de santé et si vous avez besoin de premiers soins professionnels immédiats.

Illustration 3

AIDE AUX VICTIMES | CONTACT CONFIDENTIEL

Nom
 ...

Prénom
 ...

NPA et localité
 ...

Rue et N°
 ...

Email
 ...

Téléphone
 ...

Commune de domicile
 ...

Message
 ...

Pièce jointe
 Please select a file
 No file chosen



ENVOYER

Numéros d'urgence

- 144** Urgences médicales
- 117** Police
- 118** Pompiers
- 145** Empoisonnement

Médecins, dentiste et
 Pharmacies de garde
0848 133 133

Pour toutes vos demandes
 administratives, vous pouvez les
 formuler via notre guichet virtuel

DEMANDE EN LIGNE

Adresse postale

Association Sécurité Riviera
 Service de Police
 Rue du Lac 118
 Case postale 434
 CH-1815 Clarens

Tél. + 41 21 966 83 00
 Fax + 41 21 966 83 01

NOUS CONTACTER

NOUS LOCALISER

Illustration 4



Harcèlement de rue

Pour des questions de simplification de lecture, le langage utilisé n'est pas entièrement inclusif mais comprend toute personne quel que soit son identité de genre.

Vous avez été victime d'un acte de harcèlement de rue à Vevey ou y avez assisté en tant que témoin ? Ce formulaire vous permet de le signaler en toute confidentialité à un groupe restreint de collaborateur·rice·s du Service de la cohésion sociale.

Ce formulaire ne constitue pas une plainte pénale.

EN CAS DE DANGER IMMEDIAT, APPELEZ LE 117.

Conditions d'utilisation

Fonctionnement

Ce formulaire vous permet de signaler des cas de harcèlement de rue survenus sur le territoire veveysan exclusivement. Pour des cas survenus dans d'autres communes, vous devez vous adresser aux autorités compétentes.

Ce formulaire de signalement ne vous met pas en relation directe avec la Police. **En cas de danger immédiat, vous devez appeler le numéro d'urgence de la Police : 117. Les éléments de signalement transmis à l'aide du présent formulaire ne constituent pas un dépôt de plainte.**

Utilisation des données

Seul le Service de la cohésion sociale a accès aux informations que vous transmettez à l'aide du formulaire, qui seront traitées en toute confidentialité. Ces informations anonymisées pourront être utilisées à des fins statistiques. Ces dernières seront transmises par le Service de la cohésion sociale à :

- Police Riviera, lorsqu'elle estime que ces informations seraient utiles notamment pour prévenir des situations de harcèlement ultérieures ;
- Des sociétés ou institutions mandatées par le Service de la cohésion sociale pour évaluer la prestation de signalement sur une durée de 1 an, et qui sont soumises au devoir de confidentialité.

Vous ne serez pas recontacté·e après avoir rempli le formulaire sauf si vous le souhaitez, il est alors nécessaire de l'indiquer au terme du questionnaire. Dans ce cas uniquement, un numéro de téléphone ou une adresse email vous sera demandé. Ces données personnelles seront accessibles uniquement au Service de la cohésion sociale sous réserve d'une réquisition formulée par une autorité judiciaire. Elles seront détruites dans un délai de deux ans.

Aspects juridiques

Nous vous prions de ne pas indiquer le nom de personnes dans les champs libres, ces données ne seront pas conservées. Nous vous prions également de vous abstenir de toute dénonciation calomnieuse. Le Service de la cohésion sociale décline toute responsabilité notamment en cas de faux signalements, dénonciations calomnieuses ou écrits injurieux transmis par ce biais et se réserve le droit de poursuivre les contrevenant·e·s éventuel·le·s.

En cas de suspicion d'un délit ou d'un crime au sens du Code pénal, la Service de la cohésion sociale annoncera cas échéant les faits aux autorités compétentes.

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation et les accepte.

Effectuer un signalement

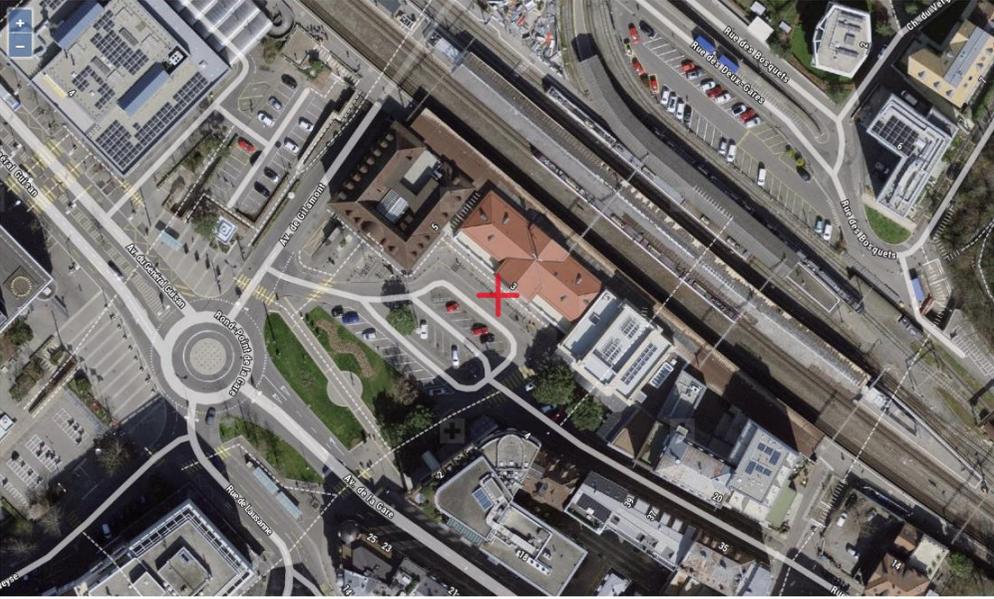
Illustration 5

Accueil > 1. Emplacement > 2. Description

Nouveau signalement Emplacement

Déplacer la carte sur l'emplacement du signalement.

Rechercher une adresse...



Valider l'emplacement

© 2022 Cartoriviera

Illustration 6

Accueil > 1. Emplacement > 2. Description

Nouveau signalement Description

Vous êtes Victime Témoin Proche de la victime

Types d'actes

- Regards insistants
- Remarques/insultes à caractère sexuel/sexiste
- Avoir été suivi-e
- Sifflements
- Bruitages, gestes obscènes/dégradants
- Menaces, être bloqué-e/plaqué-e/encerclé-e
- Attouchements
- Remarques/insultes liée à l'orientation sexuelle
- Frottements
- Remarques/insultes à caractère transphobe, liées à l'identité de genre
- Exhibitionnisme
- Autres types d'actes

Veillez préciser

Lieu de l'événement Choisir une réponse... **Auteur-e-s présumé-e-s** Choisir une réponse... **Moment des faits** 06.04.2022 16:55

Vous souhaitez Uniquement signaler Signaler et être recontacté-e

Par e-mail nom@exemple.com

Par téléphone 079 111 22 33

Vous êtes (facultatif) Choisir une réponse... **Votre âge (facultatif)**

Remarques (facultatif)

Envoyer le signalement

© 2022 Cartoriviera